

Mathurine Guérin ¹

(1631-1648-1704)

Le livre d'or des Filles de la Charité qui présente en quelques lignes la physionomie de nombreuses Sœurs ayant vécu avant 1870, dit de Mathurine Guérin : « *C'est la première notice qu'on devrait lire après la vie de saint Vincent et de sainte Louise de Marillac, car c'est ma Sœur Mathurine Guérin qui a donné le lustre et la perfection à notre Compagnie, accomplissant tous les desseins de nos Saints Fondateurs.* »

La notice de Mathurine Guérin se trouve dans le Tome 2 du livre des Conférences et Circulaires édité en 1845. Les Archives de la Maison Mère conservent précieusement les trois Conférences faites par le Directeur Monsieur de Chevremont sur les vertus de Mathurine Guérin en décembre 1704 et janvier 1705, ainsi qu'une notice manuscrite beaucoup plus complète que celle qui fut éditée au XIX^{ème} siècle.

De Mathurine Guérin, les Archives de la Maison-Mère possèdent aussi des lettres adressées aux Sœurs, en particulier à Marguerite Chétif, et quelques circulaires.

Les 21 années de généralat de Mathurine Guérin (en 3 sexennats et 1 triennat) furent marquées par une grande expansion de la Compagnie en France: arrivée de nombreuses jeunes Sœurs, création d'un deuxième Séminaire à Eu en Normandie, ouverture de plus d'une centaine de maisons. Durant les différents généralats de Mathurine Guérin, Monsieur Alméras fit ranger par chapitres les Règles communes, l'usage de la cornette fut adopté, fut commencé le livre des procès-verbaux des élections (livre qui a été signé à la dernière Assemblée Générale), débuta l'envoi de circulaires le 1^{er} janvier et le 2 février.

De solides racines familiales

Mathurine Guérin est née le 16 mai 1631 à Moncontour, diocèse de Saint Brieuc, province de Bretagne. Moncontour, cité fortifiée construite au XI^{ème} siècle, a été longtemps une des forteresses du Comté de Penthièvre. Cette ville, bâtie sur une colline et dominant deux vallées apparaît comme un danger dans une Bretagne difficilement et récemment pacifiée par Henri IV. Le roi Louis XIII ordonne de détruire ce bastion. En 1626, le château est abattu, les remparts sont démantelés. Au moment de la naissance de Mathurine, les habitants sont encore sous le coup de cette démolition et contemplant, avec peine mais aussi avec une violence mal contenue, les fragments de murailles, reliquats de leurs magnifiques remparts.

L'histoire de Moncontour explique, pour une part, le caractère ferme, décidé et même intransigeant de Mathurine, particulièrement lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de Dieu ou des pauvres.

Sa famille

Monsieur Mathurin Guérin et sa femme Jeanne-Philippe choisissent pour leur première née le prénom de Mathurine et placent leur fille sous la protection du grand Saint de Moncontour. Mathurine gardera toute sa vie une dévotion particulière à son saint patron .

Saint Mathurin vécut au III^{ème} siècle et mourut à Rome. Ses reliques, apportées à Moncontour au IX^{ème} siècle sont en haute vénération. Le dimanche de Pentecôte se déroule le grand Pardon en son honneur. Ses reliques surmontées de son buste sont portées en procession dans toutes les ruelles étroites de la ville, à travers les nombreux escaliers aux marches inégales. La population, un cierge à la main, suit le clergé en chantant les litanies de saint Mathurin: - *santé des malades,- terreur des démons,- espoir des laboureurs, - gloire de la ville de Moncontour...* Ce grand Pardon est accompagné de

¹ Echos de la Compagnie année 1986

réjouissances les plus diverses: procession aux flambeaux, feux de joie le samedi soir, fête publique et bal le lundi.

Monsieur Guérin est assez médiocrement fourni des biens de la fortune dit la notice de Mathurine. Il est fermier des moulins du Seigneur de Langourla. La famille Guérin, si elle n'est pas riche, possède de quoi vivre. Le père de Mathurine est un homme rude et fier qui ne supporte pas l'humiliation et le mépris, mais qui, cependant, se laisse vaincre par les élans du cœur. C'est un passionné comme tout Breton, au caractère marqué à la fois par la rudesse du granit et la mystérieuse tendresse de la mer.

Son éducation

Le caractère de Mathurine est très influencé par ses origines bretonnes. Certains aspects seront corrigés par le contact prolongé avec Jésus-Christ doux et humble de cœur, et par la lente imprégnation des vertus propres aux Filles de la Charité: l'humilité, la simplicité et la charité.

Mathurine, jeune enfant, se révèle très douée: son esprit est vif, sa mémoire très grande, son caractère agréable. Mademoiselle du Part, fille du Seigneur de Langourla, se lie d'amitié avec elle. Elle la choisit comme compagne d'études et de jeux. L'éducation de Mathurine est ainsi assurée par une maîtresse d'école une bonne fille dévote et par un prêtre, oncle de Mademoiselle du Part. Mathurine apprend toute jeune à lire, à écrire. Son style est simple, direct. Son écriture régulière, très lisible, révèle une parfaite maîtrise de cet art.

Son éducation religieuse se fait conjointement par sa maîtresse, ses parents. Le curé de la paroisse. Mathurine aime prier, est assidue à la Messe, à la réception des Sacrements.

Un appel irrésistible

Dès l'âge de 12-13 ans, son confesseur lui permet de faire le vœu de se consacrer à Dieu. Mathurine voudrait devenir religieuse pour honorer davantage Jésus-Christ. Mais elle se bute au refus formel de ses parents. Dès que ceux-ci s'aperçoivent qu'elle contacte l'un ou l'autre couvent de religieuses, ils intimement l'ordre à leur fille de ne plus y retourner. Très obéissante. Mathurine se soumet.

Enfin, en 1647, elle obtient l'autorisation d'entrer chez les Carmélites à Rennes. Mais à peine arrivée dans la capitale de la Bretagne, avant même de parvenir au Carmel, Mathurine tombe malade. Elle est obligée de revenir à Moncontour pour se soigner.

Monsieur Guérin y voit un signe du ciel indiquant que sa fille n'est pas appelée à être religieuse. Il va, alors, tout faire pour la marier. Il invite sa fille à participer à toutes les réjouissances de la Saint-Mathurin, à rencontrer les jeunes de son âge. Mais Mathurine n'aime pas cela. Elle préfère aller prier à l'abbaye de Boquen dont elle aperçoit les toits des moulins de Langourla ou venir en aide aux pauvres. Elle demande à ses voisins de lui faire connaître les plus nécessiteux. Et c'est avec joie qu'elle partage avec eux tout ce qui lui appartient.

Pendant le père poursuit ses recherches. Les suppliques de Mathurine sont sans effet. Monsieur Guérin trouve un bon parti et promet sa fille en mariage. Mathurine, ayant appris la décision de son père, ne voit qu'un moyen d'échapper à ce mariage dont elle ne veut pas: révéler à son père le vœu de chasteté qu'elle a fait à Dieu. Le père est atterré, mais en chrétien à la foi solide, il respecte l'engagement de sa fille. Mathurine se sent libérée d'un poids. mais elle ne voit pas comment réaliser l'appel de Dieu.

Au printemps 1648, les Prêtres de la Mission établis à Saint-Méen viennent prêcher une mission à Moncontour et aux villages circonvoisins. Mathurine y participe avec ardeur. Elle se confesse à Monsieur Thibault et lui fait part de son désir d'être religieuse, du refus de ses parents. Monsieur Thibault est très impressionné par cette grande et belle fille de 17 ans, bien résolue d'être à Dieu, désireuse de vivre la pauvreté de Jésus-Christ et d'honorer ses membres les pauvres. Il lui parle de la Compagnie des Filles de la Charité. Mathurine perçoit que c'est là que Dieu l'attend.

Le Prêtre de la Mission, très zélé, se propose d'écrire lui-même à Monsieur Vincent pour demander l'admission de Mathurine et de 3 autres filles de Moncontour. Le 11 juillet 1648, Monsieur Vincent répond à Monsieur Codoing. Supérieur à Saint-Méen :

« Voici dans un billet la réponse de Mademoiselle Le Gras et la mienne touchant les filles de Moncontour et celles de Saint-Méen qui se veulent donner à Dieu dans la Compagnie des Filles de la Charité. »²

Monsieur Codoing dépêche un des Frères porter la réponse aux filles de Moncontour et prévoir avec elles le jour du départ. Mathurine a le cœur plein de joie. Mais il lui faut obtenir l'autorisation de ses parents. Un matin, réunissant tout son courage, Mathurine met son père au courant de son projet. Monsieur Guérin blêmit, la colère lui monte au visage. Ne se contenant plus, il quitte la maison sans un mot et part à son travail. L'émoi de Mathurine est grand. Elle se sent pressée de répondre à l'appel de Dieu, mais elle se sait aussi tenue par l'obéissance à ses parents. Comment Dieu peut-il ainsi se contredire ? Le refus de son père doit-il être regardé comme un signe indiquant qu'il faut renoncer à la Compagnie des Filles de la Charité ?

Dans sa grande perplexité, Mathurine a recours à la Vierge Marie. Elle a l'habitude de l'invoquer sous le patronage de Notre Dame de Grande-Puissance, lors du Pardon du 8 septembre à Lamballe, la capitale du Comté de Penthièvre. Mathurine quitte la maison à son tour pour aller prier Marie. Se rendre à pied à Lamballe (16 km), ce n'est pas raisonnable. Elle monte alors à Notre Dame du Haut, petite chapelle dédiée à Marie, située à 3 km de Moncontour. Mathurine parcourt rapidement le chemin. Avec ferveur, elle invoque Marie, la Mère miséricordieuse, la Vierge toute puissante. Au cours de sa prière, il lui vient en pensée que son père passera par Notre Dame du Haut pour rentrer chez lui. Elle décide de l'attendre, sûre qu'il entrera prier Marie. Voici que tout à coup les gonds de la vieille porte de bois se mettent à grincer. Quelqu'un vient d'entrer dans la petite chapelle. Tout de suite, Mathurine reconnaît le bruit des sabots de son père. Elle se lève et court se jeter à ses pieds.

« Mon cher père, serait-il bien possible que vous vouliez vous opposer à la volonté de Dieu ! Vous savez que je ne puis plus vivre dans le monde. Laissez-moi donc, je vous en prie, en sortir ; il se présente une si belle occasion. Ne me faites pas manquer, je vous en supplie. Si vous m'aimez, ne retardez pas mon bonheur ».³

Monsieur Guérin est profondément bouleversé, il ne peut plus résister à Dieu, ni à sa fille. Il donne son consentement. Avec l'ardeur qui le caractérise, il va aider Mathurine à préparer ses paquets. Il se propose même de l'accompagner jusqu'à Rennes où elle prendra le coche pour Paris.

Le jour du départ arrive. Dans sa carriole, Monsieur Guérin emmène 4 jeunes filles de Moncontour, le prêtre de la Mission qui va les conduire à Paris. Emu, il presse un peu le départ. Madame Guérin ne peut arrêter ses larmes. A Rennes, tous les voyageurs descendent à l'auberge. Le lendemain, Monsieur Guérin embrasse avec force sa fille chérie. Mathurine, avec ses compagnes et le Prêtre de la Mission, montent dans le coche. Son père les regarde partir.

Revenu à l'auberge, Monsieur Guérin s'apprête à rentrer à Moncontour. Mais le remords le prend. Pourquoi a-t-il laissé partir Mathurine ? Pourquoi a-t-il cédé à sa demande ? Sa souffrance se change en colère. Il selle son cheval, l'enfourche et part au galop à la poursuite de sa fille. Il aura vite fait de la rattraper, pense-t-il. Mais les kilomètres passent, le cheval s'essouffle, et toujours pas de Mathurine...

La course effrénée a calmé Monsieur Guérin. Il met pied à terre, fait reposer son cheval et réfléchit tout haut : Dieu conduit toutes choses, il n'a pas voulu que je retrouve Mathurine, c'est qu'il la veut toute à Lui. Pourquoi m'opposer plus longtemps au vouloir divin ?... Ah, Seigneur, tu la veux. Je Te la donne.

Alors, posément, Monsieur Guérin reprend la route de Moncontour. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il racontera aux siens sa folle chevauchée.

Madame Guérin souffrira toujours de l'absence de sa fille bien-aimée. Lorsque ses autres enfants lui donnent du mécontentement, elle leur dit, les menaçant : Je vais partir chez Mathurine. Là, je pourrais finir mes jours dans la paix. Le Seigneur exaucera le désir de cette maman. Lorsque Mathurine Guérin sera placée à Belle-Isle-en-Mer, après 1660, Madame Guérin ira lui rendre visite. Au cours de son séjour, elle tombe gravement malade et meurt assistée de sa chère Mathurine. Dieu a de magnifiques délicatesses. Heureux ceux qui donnent sans compter.

² Vincent de Paul à Bernard Codoing – 11 juillet 1648 - Doc. 519

³ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 –conférence du 18 octobre 1704 – p. 556 et ss

Les premières années dans la Compagnie

Le 12 octobre 1648⁴, Mathurine Guérin est admise dans la Compagnie des Filles de la Charité. Elle est âgée de 17 ans. La Sœur qui a rédigé sa notice s'interroge sur l'âge le meilleur pour entrer en Communauté:

*« Les uns prétendent qu'il est avantageux d'attendre un âge tout à fait mûr afin de bien connaître ce que l'on fait et d'avoir le moyen de mieux revenir des vains amusements du siècle. Cependant personne ne doute que la tendre jeunesse ne soit encore plus propre qu'un temps plus avancé d'autant qu'elle fournit de très grands avantages pour cette sorte de vie à cause de l'innocence et de la docilité qui en sont inséparables. »*⁵

Mathurine dont le cœur brûlait de l'amour de Dieu n'a sans doute pas réfléchi aux avantages et désavantages de l'âge. Elle a répondu sans tarder au désir que Dieu lui inspirait d'être toute à Lui.

Au Séminaire

A son arrivée à la Maison-Mère, Mathurine et ses trois compagnes de Moncontour sont reçues par Mademoiselle. Elles ont, aussi, la joie de rencontrer Monsieur Vincent. Au cours de la petite retraite qui marque l'entrée au Séminaire, Mathurine Guérin remercie le Seigneur de l'avoir choisie, d'avoir enfin permis que se réalise cette entrée dans une Communauté. Avec ferveur, elle renouvelle sa résolution d'être toute à Dieu.

Le Séminaire est alors dirigé par Julienne Loret qui, aidée par Louise de Marillac, s'efforce d'inculquer aux jeunes Sœurs l'esprit de la Compagnie, l'amour de Dieu et des Pauvres. La piété de Mathurine va s'épanouir dans l'oraison, ce cœur à cœur avec le Christ. La joie de Mathurine se traduit par une douceur inaltérable. Le silence lui permet de contenir les réactions de son tempérament fougueux. Elle apprend ainsi à maîtriser ses passions.

Mais sa ferveur va rapidement être mise à l'épreuve. C'est tout d'abord le départ des trois filles venues avec elles de Moncontour. Ces jeunes, après quelques semaines, décident de retourner au pays. Mathurine résiste à la tentation. Dans l'oraison, elle affermit son choix et confirme de nouveau sa donation au Seigneur.

Dans les jours qui suivent, une Sœur vient lui raconter des choses étranges. Elle explique à Mathurine qu'on va la faire beaucoup travailler, qu'elle aura à subir des peines inouïes qu'elle ne pourra supporter et qu'alors on la renverra. Mathurine est surprise par ces paroles. Après avoir prié, elle décide d'aller voir Louise de Marillac. Elle lui raconte ce qui s'est passé et ajoute :

*« Si vous ne me trouvez pas propre pour la Communauté, ayez la charité de me renvoyer plus tôt que plus tard, afin que je puisse me placer en une autre maison dédiée au service de Dieu. »*⁶

Mademoiselle admire la loyauté de cette jeune Sœur et Sa détermination d'être à Dieu. Elle lui demande le nom de la Sœur qui lui a dit toutes ces choses. Mathurine décrit la Sœur car elle ne sait pas son nom. Mademoiselle a vite fait de l'identifier. Elle rassure alors Mathurine lui expliquant que cette Sœur, peu équilibrée, essaie de trouver des oreilles complaisantes pour écouter ses plaintes et récriminations. Mademoiselle ajoute avant de laisser repartir cette jeune Sœur:

*« Continuez à bien faire votre devoir et tenez pour certain que vous persévérerez dans la Compagnie et que vous y vivrez contente si vous cherchez Dieu uniquement ».*⁷

Tranquillisée, Mathurine Guérin poursuit son Séminaire. A cette époque, le temps de formation est très court : quelques mois. Le 24 décembre 1648, Mathurine revêt l'habit des Filles de la Charité. Cette cérémonie toute simple marque la fin du Séminaire et l'envoi en mission dans une communauté locale.

Avant de partir rejoindre sa communauté d'accueil à la paroisse Saint-Jean-de-Grèves à Paris, Mathurine écoute, le jour de Noël, la Conférence faite par Monsieur Vincent. Celui-ci rappelle les origines de la Compagnie et insiste sur l'amour de la vocation.

*« Il y en a parmi vous, mes chères Sœurs, je le sais bien, qui, par la grâce de Dieu, aiment tant leur vocation qu'elles se feraient crucifier, déchirer et couper en mille morceaux plutôt que de souffrir quelque chose de contraire . »*⁸

⁴ Les documents d'Archives proposent plusieurs dates. celle du 12 octobre semble la plus vraisemblable.

⁵ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 –conférence du 18 octobre 1704 – p. 556 et ss

⁶ Notice manuscrite de Mathurine Guérin – Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁷ Notice manuscrite de Mathurine Guérin – Archives Maison Mère des Filles de la Charité

Se doute-t-elle, Mathurine, qu'elle aura bientôt à vivre cette phrase ! De rudes épreuves l'attendent dans sa deuxième maison. Le séjour de Mathurine à la paroisse Saint-Jean est, en effet, de courte durée. Une grave maladie nécessite son transfert à la Maison-Mère. Après sa guérison, les Fondateurs jugent prudent d'envoyer cette jeune Sœur de 18 ans. à la campagne, loin de l'air vicié de Paris. Liancourt sera le deuxième placement de Mathurine Guérin.

À Liancourt.

Quand, après bien des années, Mathurine désirait encourager ses Sœurs mais aussi les distraire, les récréer, elle devait raconter les aventures vécues à Liancourt. Son récit était si vivant que les Sœurs ne se lassaient pas de l'entendre et qu'elles le connaissaient par cœur. Les survivantes le redisent avec beaucoup de précision et d'humour au cours des Conférences sur les vertus de Mathurine Guérin.

La communauté de Liancourt a été fondée vers 1640-1642 à la demande de la duchesse de Liancourt, une grande amie de Louise de Marillac. Un petit hôpital placé sous la protection du Saint-Esprit a été construit pour accueillir les malades de la ville et des environs. Deux fois par semaine, les Sœurs visitent les malades chez eux, dans leur demeure, leur apportant médicaments, soins et leur annonçant la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

Mathurine, peu de temps après son arrivée, remarque que sa Sœur Servante semble ignorer certaines règles de la Compagnie. Mathurine, dans son désir de fidélité et son souci de vérité, essaie de rappeler à sa Sœur Servante ce qui lui a été enseigné au Séminaire, en particulier tout ce qui concerne les relations avec les externes. Elle rappelle aussi la règle qui recommande de ne pas laisser entrer d'homme dans la chambre. Elle se souvient encore des paroles de Monsieur Vincent lors de la Conférence de Noël 1648:

« Le troisième moyen qui nous fait déchoir de l'amour de la vocation c'est, je ne dis pas l'impureté, oh non jamais par la grâce de Dieu, on n'en a oui parler, mais seulement une certaine liberté qui n'est pas dans la grande retenue. On est bien aise d'être rencontrée par des hommes, on n'est pas mariée qu'ils disent quelque mot, on y répond et on tient propos avec eux... on passe du temps à parler de choses qui ne sont pas pressantes ni nécessaires par manière d'entretien. Oh, donnez-vous de garde, mes Sœurs, je dis même aux confesseurs. »⁹

Certaines Sœurs, comme la Sœur Servante de Liancourt, trouvent cette règle dure, inhumaine. A la campagne, elles étaient habituées à accueillir celui qui passait, voyageur ou vagabond. Alors pourquoi cette sévérité des Fondateurs ?

Bien souvent, Monsieur Vincent est revenu sur l'importance de cette règle tant pour la Compagnie elle-même que pour les Sœurs. Dans la conférence du 6 janvier 1658, il insistera à nouveau:

« Une Fille de la Charité est toujours dans le monde. Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes, hommes, femmes, enfants... »¹⁰

Pour Monsieur Vincent, c'est la survie du service des Pauvres qui est en jeu. Si on soupçonnait tant soit peu les Filles de la Charité d'impureté, on risquerait de leur imposer le cloître. Adieu le service des pauvres à domicile ! Mais Monsieur Vincent connaît aussi la psychologie féminine. Les Filles de la Charité sont jeunes, et les garçons rôdent souvent autour d'elles. Parlant des filles des champs, Monsieur Vincent avait expliqué aux Sœurs l'attitude à avoir pour mener une vie consacrée en plein monde:

« Les filles des champs ne se trouvent jamais seules avec les hommes, ne les regardent jamais au visage, n'écoutent pas leurs cajoleries. Elles ne savent pas ce que c'est qu'être cajolées. Si l'on disait à une bonne fille de village qu'elle est belle et gentille, sa pudeur ne le pourrait souffrir, et même elle ne comprendrait pas ce que l'on dirait... Vous connaîtrez que vous êtes vraies Filles de la Charité si votre esprit ne s'arrête en la compagnie des hommes que pour servir vos pauvres, sans autre vue que votre obligation, pour l'amour de Dieu. Et gardez-vous bien de chercher à avoir des attraits pour les hommes, soit par vos yeux ou par vos paroles. »¹¹

⁸ Conférence du 25 décembre 1648 - Conf. 303

⁹ Conférence du 25 décembre 1648 - Conf. 303

¹⁰ Conférence du 6 janvier 1658 – Conf. 764

¹¹ Conférence du 25 janvier 1643 – Conf. 58

Malgré les remarques de Mathurine, la Sœur Servante continue à prendre des repas dans les familles, à participer à des noces, à accueillir dans les locaux réservés à la communauté ceux qui désirent la voir aussi bien hommes que femmes, quelle que soit l'heure. Elle invite ses compagnes à l'accompagner dans ses différentes sorties.

Mathurine, avec tout son bon sens, refuse d'obéir à sa Sœur Servante qui lui donne des ordres contraires à la Règle. Pour le reste, elle se montre respectueuse et soumise. Elle se sert du mauvais exemple reçu comme d'un avertissement pour mieux se tenir sur ses gardes et s'attacher plus fortement à Dieu. La vie communautaire est devenue difficile, tendue. La Sœur Servante critique sa jeune compagne qu'elle trouve trop fidèle à la Règle... Brusquement les choses vont s'aggraver. « *Dieu se sert, pour purifier les âmes, de moyens quelquefois étranges* , »¹² écrit la Sœur qui rédige la notice de Mathurine Guérin.

Le jour de Saint Joseph, Mathurine et sa compagne vont se confesser au curé de la paroisse comme elles le font habituellement. Monsieur le Curé renvoie Mathurine en lui disant brutalement:

*« Vous n'êtes qu'une fourbe, je n'ai point d'absolution à vous donner. Vous venez vous accuser de fautes légères, mais vous ne parlez pas des énormes péchés que vous commettez. »*¹³

Mathurine ne comprend pas. Sans rien répliquer, elle se retire avec sa compagne qui a reçu la même réponse. Peu à peu, elles s'aperçoivent qu'elles sont devenues la risée du peuple. On se moque d'elles, on les traite de filles de mauvaise vie. A Pâques, la communion leur est refusée. Elles sentent que progressivement on les retranche de l'Eglise, mais elles ignorent toujours la raison.

Souffrant de ne pouvoir recevoir son Seigneur en ce temps pascal, Mathurine se décide à écrire à Monsieur Vincent pour le mettre au courant des événements. Celui-ci répond à la Communauté de Liancourt les exhortant à faire bon usage des calomnies, mais en même temps il demande à Louise de Marillac de rencontrer Madame de Liancourt de passage à Paris pour connaître les raisons de cette situation.

Dès son retour dans son château de Liancourt, Madame la duchesse fait venir Monsieur le Curé pour s'informer des événements. Elle est tout étonnée d'apprendre que deux jeunes garçons ont dit qu'ils avaient vu des hommes venir chez les Sœurs en pleine nuit, et aussi pendant la grand'messe les dimanches et jours de fête. Les deux garçons donnaient tant de détails qu'il était impossible de ne pas les croire. Madame de Liancourt, surprise par ce comportement si inhabituel chez les Sœurs, envoie chercher Mathurine Guérin. Elle lui raconte ce que vient de lui dire Monsieur le Curé. Le calme de Mathurine devant toutes ces calomnies impressionne si fortement Madame la duchesse qu'elle décide d'aller au fond des choses. Elle convoque les deux garçons pour les interroger séparément. Elle a demandé à Monsieur le Curé d'être là, mais invisible. Il est caché dans la pièce voisine. Il peut tout entendre sans être vu. Les deux garçons vont sans cesse se contredire. A la fin, ils avouent leur mensonge. Monsieur le Curé, dans sa cachette, blêmit en constatant la méchanceté de deux de ses paroissiens. Il a honte d'avoir si indignement traité les Sœurs.

Madame de Liancourt, outrée de la perversité des deux garçons, désire qu'ils soient immédiatement punis. Elle rappelle Mathurine pour lui dire qu'elle est totalement innocente et voir avec elle la punition à infliger aux coupables. Mais Mathurine implore sa clémence, sollicite le pardon pour ses deux détracteurs. Madame la duchesse voudrait au moins que les deux garçons viennent faire des excuses à la Communauté. Mathurine se fait suppliante: elle désire ne pas connaître les noms, elle veut ignorer ceux qui ont voulu faire le mal. Son pardon est total, plénier.

Toute cette aventure a duré 4 mois, longue période pendant laquelle la plus grande souffrance des Sœurs a été d'être privées de la communion. La Sœur Servante est obligée de reconnaître son manque de prudence et ses erreurs ; elle quittera par la suite la Compagnie des Filles de la Charité. Monsieur Vincent est en admiration devant cette toute jeune Sœur si courageuse dans l'adversité, si prompte au pardon. Mais il s'inquiète pour elle, car Monsieur et Madame de Liancourt ainsi que les prêtres de la paroisse se laissent influencer par les idées nouvelles du Jansénisme.

Le livre De la fréquente Communion publié en 1643 développe la conception rigoriste de la morale chrétienne de cette nouvelle doctrine et surtout sa déviation par rapport à la grâce divine. D'après Arnauld, l'auteur de ce livre, la Communion est une récompense sublime qui ne peut être obtenue que

¹² Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 –conférence du 18 octobre 1704 – p. 556 et ss

¹³ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 –conférence du 18 octobre 1704 – p. 556 et ss

très rarement et au prix de mortifications sévères. Certains même pensent qu'il faudrait différer la communion jusqu'à la fin de la vie.

Le Jansénisme insiste sur la profonde misère de l'homme pécheur et propose une pénitence publique pour tout péché mortel. L'accomplissement de la pénitence est nécessaire avant de recevoir l'absolution, ce qui supprime toute valeur à cette absolution et par conséquent au pardon de Dieu. La doctrine janséniste souligne aussi que la grâce de Dieu est indispensable à l'homme pour se sauver, mais cette grâce n'est accordée qu'à certains et elle est refusée à d'autres, ce qui limite la liberté de l'homme. Cette vision sombre et tragique de la vie, avec refus de toute compromission, de tout mélange mondain se répand en France, dans les Communautés. Monsieur Vincent est très attentif à ce que Lazaristes et Filles de la Charité restent fidèles à la doctrine de l'Eglise. Il écrit de longues lettres à Monsieur Dehorgny qui adhère, un moment, aux idées jansénistes.

Dès le retour de Mathurine Guérin à Paris, Monsieur Vincent lui fait subir un long interrogatoire sur les points controversés: la communion, la confession, la pénitence. Plus le temps passe, plus Monsieur Vincent est en admiration. Cette jeune Sœur répond avec clarté et netteté à toutes ses questions même les plus difficiles. A la fin, Monsieur Vincent laisse éclater sa joie. Vraiment Mathurine est restée très ferme dans la foi catholique. Ce n'est qu'à Louise de Marillac qu'il partagera son admiration pour la prudence et la fermeté de cette Sœur qui a su supporter toutes sortes de difficultés et demeurer fidèle à Dieu et à l'Eglise. Il va conseiller à Mademoiselle de la garder à la Maison-Mère comme secrétaire.

Le 25 décembre 1651, à 3 ans de vocation et 20 ans d'âge, Mathurine Guérin est autorisée à prononcer ses premiers vœux de pauvreté, chasteté et obéissance pour s'appliquer au service corporel et spirituel des pauvres malades... Quelle joie remplit son âme: elle est toute à Dieu !

Secrétaire de Louise de Marillac

A son retour de Liancourt, Mathurine est accueillie à la Maison-Mère. Mademoiselle, selon le conseil de Monsieur Vincent, lui demande de l'aider au secrétariat. La première lettre écrite de la main de Mathurine est datée du 11 mars 1652. Pendant près de sept ans, Mathurine va seconder Louise de Marillac. Sur les 155 lettres envoyées aux Sœurs durant cette période et conservées aux Archives, 56 sont de la main de Mathurine. Ces lettres sont tout particulièrement adressées à Geneviève Doinel, Laurence Dubois, Barbe Angiboust, Julienne Loret. Par contre, Louise de Marillac semble se réserver totalement les lettres destinées aux Sœurs Servantes d'Angers, Nantes et Richelieu. Il est possible de voir là soit une affection spéciale pour les deux premières maisons fondées loin de Paris (Richelieu et Angers), soit une attention particulière du fait des nombreuses difficultés vécues par la maison de Nantes. Quelques Sœurs ont manifesté leur étonnement de recevoir une lettre non écrite de la main de Mademoiselle elle-même.

Le travail du secrétariat comporte aussi de prendre des notes au cours des Conseils et d'en rédiger les procès-verbaux. Sur les vingt-neuf conseils de la Compagnie conservés aux Archives, seize sont écrits par Mathurine Guérin. Mademoiselle lui demande également de recueillir soigneusement les conférences de Monsieur Vincent. Dans le mémoire qu'elle adresse à Marguerite Chétif sur les vertus de Mademoiselle Le Gras, Mathurine Guérin signale:

*« Un des plus grands biens de notre Compagnie est le recueil très exact qu'elle (Mademoiselle) a fait et fait faire des instructions de feu monsieur notre très honoré Père. Vous pouvez dire, ma très chère Sœur, que je ne vous apprends rien de nouveau, car vous le savez comme les autres. Mais, peut-être, toutes ne savent pas avec quelle charité elle pressait les Sœurs destinées à cela pour qu'elles n'y manquassent pas. »*¹⁴

Mathurine s'est appliquée à ce travail avec amour et fidélité. Quatorze des Conférences de saint Vincent sont rédigées par elle. Outre le travail du secrétariat, Mathurine rend, dans la maison, de très nombreux services. Elle se révèle aussi habile à saigner et à panser les plaies qu'à écrire une lettre, aussi compétente pour la préparation des remèdes que pour la rédaction d'un compte rendu de réunion. Les Sœurs reconnaissent qu'elle s'acquitte parfaitement de tous les offices, que son travail est rapide et soigné.

¹⁴ Remarques sur les vertus de Louise de Marillac par Mathurine Guérin – Doc. 954

En 1655, au moment de l'érection officielle de la Compagnie, Mathurine Guérin est nommée Econome. Elle a 24 ans, 7 de vocation.

Avec soin, elle se préoccupe alors d'acheter tout ce qui est nécessaire à la vie de la grande maison. Avec beaucoup de délicatesse, elle veille à fournir à chacune ce dont elle a besoin. Elle se montre très attentive aux besoins des Sœurs du Séminaire, à ceux des Sœurs en changement. La manière simple et humble avec laquelle Mathurine s'acquitte de ses fonctions marquent les jeunes Sœurs. Claude Muset qui fit son Séminaire à cette époque, remarque que Mathurine les instruisait plus par ses exemples que par ses paroles. Est-ce la multiplicité des tâches qui fait que, parfois, Mathurine oublie de noter ses dépenses ? Comment alors faire les comptes !

*« Je vous prie de nous mander combien ma Sœur Mathurine vous bailla d'argent, tant pour votre place que pour votre nourriture, parce qu'elle l'a oublié et ne peut le mettre en dépense . »*¹⁵

C'est Mathurine elle-même qui, sous la dictée de Louise de Marillac, écrit cette lettre à Barbe Angiboust partie à Châteaudun. Pourtant, Mathurine avait été initiée à la tenue des comptes lors de son séjour à Liancourt. Dans une première lettre à la nouvelle Sœur Servante Jeanne-Christine, Louise de Marillac avait réparti les tâches des Sœurs.

*« J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent qui vous accorde que vous soyez déchargée du maniement de l'argent et que vous en donniez la charge à ma Sœur Mathurine qui la doit accepter de bon cœur puisque c'est la divine Providence qui le lui ordonne (Elle) aura soin d'écrire tous les jours la recette et la dépense quand il en sera fait, et ainsi tout sera très facile. »*¹⁶

Mais Mathurine s'effraye de tenir le grand livre de compte. Louise de Marillac se fait rassurante:

*« Ma chère Sœur Mathurine, ne craignez rien. Le Seigneur sera votre tout, car, quoique vous ne sachiez pas compter, vous ne gâterez rien pour cela, vous l'aurez bientôt appris. »*¹⁷

Louise de Marillac connaît les capacités de ses Sœurs. Elle indique à Mathurine d'apprendre les notions de comptabilité qui lui sont nécessaires de Monsieur le Concierge qui ne refusera pas de l'aider. Par son acceptation, au jour le jour, de tâches nouvelles et inédites pour elle, Mathurine se prépare ainsi à la future responsabilité que Dieu va lui confier.

Les mandats des premières Conseillères durent deux ans. Aux élections du 22 mai 1657, Mathurine Guérin est remplacée dans la charge d'économe par Jeanne Delacroix. Mais en juin 1658, elle sera de nouveau élue Conseillère pour un an. Mademoiselle souhaiterait bien que les mandats de conseillères se prolongent un peu plus longtemps:

*« Cela me semblerait bien nécessaire parce qu'il se passe presque trois ou quatre mois avant qu'elles soient en exercice. »*¹⁸

Ce ne sera qu'après la mort des Fondateurs que les Conseillères seront élues pour trois ans.

Sœur Servante à La Fère.

En juillet 1659, le mandat de Marie-Marthe Trumeau, Sœur Servante à l'hôpital de La Fère se termine. A la demande de la Reine, deux Sœurs avaient été envoyées en cette ville le 30 juillet 1656 pour secourir les pauvres soldats blessés, et elles étaient, ensuite, demeurées à l'hôpital. Les Fondateurs choisissent Mathurine Guérin pour être Sœur Servante à La Fère, en remplacement de Marie-Marthe qui sera envoyée à Cahors.

Le changement de Sœur Servante s'avère assez pénible. A peine arrivée dans sa nouvelle mission, Mathurine entend des critiques sévères sur celle qui l'a précédée. On semble lui reprocher d'avoir manqué d'honnêteté, d'avoir vendu les vêtements des soldats décédés, d'avoir mal utilisé l'argent. Pour Mathurine, il est bien difficile d'y voir clair, d'autant plus que Julienne Allot, sa compagne, qui avait des difficultés de relation avec Marie-Marthe, aurait tendance à abonder dans le sens des critiques. Louise de Marillac qui a totale confiance en Marie-Marthe Trumeau, ne comprend pas très bien l'origine de ces

¹⁵ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 2 septembre 1657 - Ecris 564

¹⁶ Louise de Marillac à Jeanne-Christine – vers 1650 - Ecris 327

¹⁷ Louise de Marillac aux Sœurs de Liancourt – vers 1350 – Ecris 330

¹⁸ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 9 juin 1658 - Ecris 593

calomnies. Elle conseille à Mathurine d'être prudente, de prendre la défense des absents et de demeurer en paix pour le reste.

*« Il faut tout laisser dans la conduite de la Providence. »*¹⁹

Monsieur Vincent écrit aussi à Mathurine, le 20 décembre 1659:

*« J'ai su le bruit qui a couru de notre Sœur Marthe... J'ai peine à croire ce qu'on m'en dit et j'ai sujet de me persuader du contraire... C'est une calomnie pour elle et une humiliation pour vous... Le Sauveur a été injurié, accusé et méprisé injustement; pourquoi nous plaindrons-nous s'il nous honore de ses livrées ?... »*²⁰

Par contre, Louise de Marillac est très en souci de la manière dont Julienne Allot fait le catéchisme dans la grande salle des malades.

*« Cette manière d'instruire comme l'on fait à La Fère, outre le danger que la Sœur n'y mette beaucoup du sien et qu'elle n'avance des maximes qu'elle ne puisse expliquer, (donne) beaucoup à craindre. »*²¹

Louise de Marillac demande à la Sœur Servante d'aider sa compagne à entrer dans les vraies et solides vertus des Filles de la Charité. Pour la Fondatrice, humilité et simplicité sont indispensables pour le maintien de la Compagnie. Louise de Marillac précise sa pensée dans l'une de ses méditations. Dieu a choisi, pour établir une Compagnie de Servantes des Pauvres, des filles de village formées aux emplois bas. Travailler *d'une manière éclatante et relevée*, rechercher des applaudissements, sont des attitudes contraires au charisme de la Compagnie. Louise de Marillac y voit un danger pour la communauté : d'un côté celles qui auraient *âpreté à apprendre et à paraître capables* et qui risqueraient de devenir *un corps dominant*, et de l'autre celles qui continueraient, selon le premier dessein de Dieu, un humble service corporel et spirituel de tous les pauvres si *destitués de tout*. Louise supplie Dieu que la Compagnie ne change jamais rien à sa manière de vie simple et humble afin qu'elle puisse continuer à honorer la vie de Jésus-Christ en le servant dans tous ces pauvres²². Comme la Vierge Marie le faisait pour les paroles de son Fils, Mathurine recueille les enseignements de Mademoiselle et les médite profondément dans son cœur.

En mars 1660, une longue lettre de Monsieur Vincent apprend à la communauté de La Fère la mort de Monsieur Portail et la grave maladie de Louise de Marillac. Connaissant l'affection profonde de Mathurine pour sa chère Mère, et devinant son inquiétude à la pensée d'une mort prochaine de la Fondatrice de la Compagnie, Monsieur Vincent oriente son regard vers le Dieu-Amour.

*« Nous vous donnerons avis, ma Sœur, de ce qui arrivera de cette fâcheuse maladie, ainsi qu'aux autres Sœurs éloignées. Je vous prie derechef d'être en repos pour l'événement, parce que le contraire trouble l'âme et déplaît à Dieu qui gouverne toutes choses avec sagesse et amour, et demande de nous une entière et amoureuse résignation à sa conduite. Certes, c'est le grand secret de la vie spirituelle de lui abandonner tout ce que nous aimons, en nous abandonnant nous-mêmes à tout ce qu'il veut... »*²³

Il est probable qu'après le décès de Louise de Marillac, Monsieur Vincent a prévenu lui-même Mathurine Guérin. Mais la lettre n'a pas été conservée. Deux mois plus tard, en mai 1660, Mathurine est rappelée à Paris. Monsieur Vincent lui écrit:

*« Je vous prie, la présente reçue, de vous disposer à vous en venir par le premier coche; il se présente un établissement considérable à faire en Bretagne pour lequel nous avons besoin de vous. »*²⁴

Après avoir vu avec Julienne Allot comment assurer le service de l'hôpital en attendant l'arrivée d'une autre Sœur, Mathurine prend le coche pour Paris.

¹⁹ Louise de Marillac à Mathurine Guérin – janvier 1660 - Ecrits 667

²⁰ Vincent de Paul à Mathurine Guérin – 20 décembre 1659 - Doc. 893

²¹ Inconvénients pour la Compagnie - Ecrits 820

²² Inconvénients pour la Compagnie - Ecrits 821

²³ Vincent de Paul à Mathurine Guérin - 3 mars 1660 – Doc. 904

²⁴ Vincent de Paul à Mathurine Guérin – 1^{er} mai 1660 - Doc. 912

Sœur Servante à Belle-Ile.

L'établissement considérable dont parle Monsieur Vincent est celui de Belle-Ile-en-Mer. Cette île de 20 km de long sur 9 de large est située à une quinzaine de kilomètres des côtes bretonnes. Pendant un certain temps, l'île avait appartenu à la famille de Gondi. Vers 1650, elle a été rachetée par le puissant Ministre des Finances de Louis XIV, Nicolas Fouquet. Celui-ci en a fait une place forte avec 200 canons et une flotte personnelle. Madame Fouquet, la mère du Ministre, est une Dame de la Charité très appréciée par Monsieur Vincent:

« *Si, par malheur, l'Evangile était perdu, on en retrouverait l'esprit et les maximes dans les mœurs et les sentiments de Madame Fouquet.* » ²⁵

C'est probablement Madame Fouquet qui a demandé des Filles de la Charité pour Belle-Ile, pour le service des forçats du Pénitencier et pour l'instruction des petits enfants pauvres de l'île. En juin 1660, Mathurine se prépare donc pour sa nouvelle mission. Elle part avec une Sœur Louise et Françoise Michaud qui la remplacera à la tête de la Compagnie de 1682 à 1685. Le voyage est long. A Vannes, les Sœurs prennent le bateau. Après une rapide traversée, elles abordent l'île par sa côte sauvage aux jolies criques et aux rochers impressionnants. Elles sont accueillies à la Citadelle qui sert de Pénitencier. Rapidement, elles se mettent au travail.

Dès le 20 août, Mathurine écrit à Monsieur Vincent et lui expose les difficultés qu'elle rencontre ²⁶. Elle a constaté combien le spirituel était délaissé dans cette petite île. Les prêtres qui sont là sont sans instruction et sans vertu. Un seul d'entre eux est en bonne réputation, mais il habite à plus de deux lieues. La confession des malades comme des Sœurs pose problème. Aucun prêtre n'a reçu les pouvoirs pour confesser. Mathurine explique cette situation par le fait que Belle-Ile ne dépend d'aucun évêque, mais est rattachée directement au Pape.

Un autre problème délicat se pose aussi à propos de l'école. Madame la Receveuse insiste pour que son fils, filleul du Ministre des Finances, soit accepté avec les autres enfants. Mathurine connaît bien les orientations de la Compagnie au sujet des petites écoles. Elle a plusieurs fois relu l'autorisation d'ouvrir une petite école au faubourg Saint-Denis à Paris, autorisation donnée par le Chantre de Notre-Dame:

« *... à charge d'enseigner les pauvres filles seulement et non d'autres.* » ²⁷

Combien de fois n'a-t-elle pas entendu Monsieur Vincent et Mademoiselle Le Gras souligner cette attention prioritaire aux pauvres et aux délaissés. Mathurine demande conseil à Monsieur Vincent, car si elle accepte cet enfant, elle sait que d'autres viendront. Ces enfants de familles riches risquent de gêner l'instruction donnée à ceux qui appartiennent aux familles très pauvres de l'île. Et elle sait qu'il est toujours possible d'avoir pour ceux-là un précepteur.

La réponse de Monsieur Vincent n'est sans doute jamais arrivée. Mathurine apprend, avec grande douleur, son rappel à Dieu le 27 septembre 1660. Elle a dû relire la lettre reçue à La Fère:

« *Servons Dieu selon son gré, et laissons-le faire. Il vous tiendra lieu de père et de mère; il sera votre consolation.* » ²⁸

Des soucis d'un autre genre vont se présenter l'année suivante. Le Ministre des Finances, par sa politique audacieuse, l'acquisition d'une grande richesse personnelle et la construction du château de Vaux, finit par déplaire au Roi Louis XIV. Accusé de concussion, il est arrêté à Nantes en 1661 et condamné à la prison perpétuelle. Tous ceux qui tenaient un emploi de Monsieur Fouquet quittent Belle-Ile. Les affaires commerciales périclitent dans l'île qui se dépeuple rapidement.

Mathurine s'interroge. Les Filles de la Charité doivent-elles, elles aussi, quitter l'île puisqu'elles y ont été appelées par Monsieur Fouquet ? Après réflexion, Mathurine Guérin va trouver Monsieur de Chevigny, le lieutenant du Roi chargé de la Citadelle pour lui demander l'autorisation de se retirer. Celui-ci refuse et insiste pour que les Sœurs restent afin de rétablir l'ordre dans l'hôpital tout délabré.

²⁵ Vincent de Paul à une religieuse de la Visitation – 9 octobre 1646 - Coste III.75

²⁶ Mathurine Guérin à Vincent de Paul – 30 août 1660 – Doc. 931

²⁷ Requête au Chantre de Notre Dame – mai 1641 - Ecrits 52

²⁸ Vincent de Paul à Mathurine Guérin – 3 mars 1660 - Doc. 905

« *Mathurine se donna tant de peines et ménagea si bien toutes choses qu'en peu de temps, elle remit l'hôpital sur pied et y fit de très belles augmentations.* »²⁹

Mathurine obtient la construction d'une chapelle qu'elle dédie à Notre-Dame. Elle-même sert de manœuvre, transportant sur son dos les grosses pierres. Elle est infatigable au travail. Sa charité envers tous, sa bonté, sa ferveur impressionnent profondément Monsieur de Chevigny, homme adonné à tous les plaisirs du monde. Peu à peu, il laisse la grâce de Dieu pénétrer en lui, se convertit et décide de répondre à l'appel qu'il perçoit. Il quitte l'île et l'armée et devient Prêtre de l'Oratoire. Le Père de Chevigny parlera toujours avec beaucoup d'estime et de respect de celle qui, par sa modestie et sa piété, a été chemin de salut pour lui. Il dira avec humour:

« *J'étais gouverneur de Belle-Ile, mais Sœur Mathurine était mon gouverneur* ». ³⁰

Le départ de Monsieur de Chevigny pour Paris et son remplacement par un nouveau gouverneur vont entraîner pour les Sœurs de nouvelles difficultés. C'est ce que révèle la lettre de Marguerite Chétif à Mathurine le 20 mars 1665:

« *Dieu vous a choisie... pour être digne de souffrir des affronts et des persécutions pour le soutien de la justice chrétienne et pour la charité du prochain, et par conséquent pour son amour... Nous prions le Bon Dieu pour vous, qu'il vous fortifie.* »³¹

Malgré les peines, les soucis extérieurs, Mathurine poursuit auprès de tous son service plein de respect, de compassion pour ceux qui souffrent, de charité.

La charité de Mathurine se manifeste aussi envers ses deux compagnes, à qui elle témoigne beaucoup de cordialité et de confiance. Sœur Servante, elle encourage la petite communauté: sa fidélité à l'oraison, son exactitude à la conférence du vendredi sont des points soulignés par ses compagnes. Mathurine ne craint pas de leur faire connaître charitablement leurs défauts et de leur donner de petits moyens pour s'en corriger.

L'année 1665 sera marquée par une grande joie. Marguerite Chétif fait parvenir à Mathurine le livre de Monsieur Abelly sur la vie du Serviteur de Dieu, Vincent de Paul. Avec quelle émotion les Sœurs ont parcouru toutes ces pages faisant revivre celui qu'elles avaient tant aimé et admiré.

Le voyage Belle-Ile - Paris

Au cours de l'hiver 1666-1667, Mathurine Guérin reçoit une lettre de Paris lui annonçant sa nomination d'Assistante de la Compagnie et lui demandant de revenir à la Maison Mère. Mathurine Guérin, sans regarder en arrière, quitte Belle-Ile et se met en route pour Paris.

En ce début d'année 1667, l'hiver est rigoureux, les chemins sont couverts de neige. Mathurine a beaucoup de difficultés à trouver une voiture, les chevaux ne peuvent circuler sur les routes verglacées. Désirant obéir promptement, Mathurine fait une partie de la route à pied, portant sur son dos son baluchon. Un jour, elle glisse sur une plaque de verglas et se fait une entorse. Avec bien des difficultés, elle arrive jusqu'à l'hôpital d'Angers, mais elle ne peut plus marcher, elle souffre beaucoup de la jambe. Une immobilisation de plusieurs mois lui sera nécessaire.

Les Sœurs de l'hôpital d'Angers profitent du séjour de Mathurine Guérin pour parler de Mademoiselle Le Gras, pour réfléchir sur leur vie de Fille de la Charité au service des pauvres malades.

C'est avec beaucoup de regret qu'elles la voient partir lorsque Mathurine reçoit à nouveau l'ordre de rentrer à Paris.

²⁹ Notice manuscrite de Mathurine Guérin - Archives Maison Mère Filles de la Charité

³⁰ Notice manuscrite de Mathurine Guérin - Archives Maison Mère Filles de la Charité

³¹ Lettre de Marguerite Chétif à Mathurine Guérin – 20 mars 1665 - Archives Maison Mère Filles de la Charité

Les 21 ans de Supérieure générale

Pendant 21 ans, au cours de trois sexennats et un triennat, Mathurine Guérin assume la responsabilité de la petite Compagnie, en collaboration avec ses Conseillères, et le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, Monsieur Alméras jusqu'en 1672, et Monsieur Jolly, de 1672 à 1697.

Le premier sexennat 1667 - 1673

Le lundi de Pentecôte 1667, Mathurine Guérin est élue Supérieure Générale en remplacement de Marguerite Chétif. C'est avec une grande angoisse qu'elle accueille cette nouvelle : elle est encore bien jeune: 36 ans et 19 de vocation. N'aurait-il pas été préférable de choisir une Sœur plus ancienne dans la Compagnie, plus expérimentée ? Forte de sa Foi en Dieu et de sa confiance en Marie, Mathurine Guérin accepte la charge qui lui est confiée. A la Maison Mère, cette nomination, si elle réjouit de nombreuses Sœurs, suscite chez d'autres des réactions d'hostilité. Un groupe de Sœurs à l'esprit mal fait manifeste ouvertement son mépris pour la nouvelle Supérieure.

*« Elles ne l'appelaient que la Mathurine et quand elles passaient auprès d'elle, dans les allées, elles lui donnaient de grands coups de coudes et lui faisaient mille nargues »*³²

Elles critiquent ses faits et gestes, ses décisions. Mathurine ne veut pas s'arrêter à ces difficultés, elle se tourne vers Marie. Au cours d'une retraite, elle note ses résolutions sur son petit carnet :

*« Contempler souvent la très Sainte Vierge au pied de la Croix de son cher Fils pour apprendre et surmonter les mouvements de la nature et souffrir paisiblement les afflictions les plus cuisantes. »*³³

Mathurine, tout au long de sa vie, s'efforcera de montrer à toutes un égal amour, accompagné de douceur. Les Sœurs diront à la fin de sa vie:

*« Elle a supporté les humeurs antipathiques. ne s'étant jamais plainte d'aucune Sœur »*³⁴.

Ce petit groupe de Sœurs contestataires reconnaîtra ses erreurs à la fin de la vie de Mathurine Guérin et demandera pardon à la Compagnie de son attitude si peu cordiale et si peu respectueuse.

Ces 6 premières années de généralat sont marquées par des événements dont l'importance retentit encore de nos jours.

L'approbation de la Compagnie par le Saint-Siège.

Monsieur Vincent, conscient de la nouveauté de la Compagnie des Filles de la Charité dans l'Eglise, n'avait pas été pressé de mettre par écrit les Règles. Il voulait avoir l'épreuve du temps, l'expérience de la vie. Ce n'est que tardivement, aussi, qu'il sollicita la reconnaissance officielle de la Compagnie. L'approbation est donnée par l'autorité religieuse en la personne de l'archevêque de Paris en 1655, et par l'autorité royale par l'intermédiaire du Parlement de Paris en 1658.

Monsieur Alméras, premier successeur de saint Vincent, sollicite l'approbation de Rome. Cette reconnaissance par l'Eglise universelle est accordée le 8 juin 1668 par le Cardinal de Vendôme, légat du Pape Clément IX.

*« Nous approuvons et confirmons, par l'autorité apostolique dont nous sommes revêtu en cette cause, la dite Communauté ou Congrégation, son noviciat et ses Constitutions... Nous leur donnons toute la force que peut communiquer la fermeté perpétuelle et inviolable du Saint-Siège.. »*³⁵

Cette reconnaissance officielle de l'Eglise rappelle le caractère propre de la Compagnie, de cette communauté de Sœurs appelées Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades:

³² Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 151 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

³³ Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 112 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

³⁴ Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 32 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

³⁵ Genèse de la Compagnie p. 26

« (Ces Sœurs) ayant résolu par une inspiration divine de vivre ensemble en communauté, sans pourtant quitter l'habit séculier... se sont dévouées et appliquées au service et soulagement des pauvres malades tant dans les hôpitaux des villes que des autres lieux et à toutes les autres œuvres de charité et d'humilité. »³⁶

Lorsque le 2 février 1983, les nouvelles Constitutions sont officiellement approuvées par Rome, le décret de la Congrégation pour les Religieux et les Instituts Séculiers rappelle, en des termes similaires, la spécificité de la Compagnie des Filles de la Charité:

« Fondées par saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac, pour servir les Pauvres corporellement et spirituellement, les Filles de la Charité... s'efforcent de suivre le Christ de plus près et de se dévouer au service de leurs frères avec un esprit évangélique d'humilité, de simplicité et de charité. »³⁷

Le Registre des élections.

Mathurine Guérin a assisté, le 8 août 1655, à l'érection officielle de la Compagnie. Avec les Sœurs présentes, elle a signé, à la suite des Fondateurs, le parchemin relatant cet événement. Devenue Supérieure Générale, elle pense qu'il est bon d'inscrire sur un Registre les élections des Lundis de Pentecôte nommant la Supérieure Générale et les Conseillères. Elle fait choix d'un très gros registre (environ 30 cm sur 40 cm). A partir du 21 mai 1668, une secrétaire inscrit régulièrement chaque année le nom des élues, la date des élections et le nombre des votantes.

C'est ce même registre que tous les membres de l'Assemblée Générale de 1985 ont signé après que la Secrétaire y ait noté le nom de Mère Anne Duzan et celui des huit Conseillères Générales.

Le Coutumier.

Les archives de la Maison Mère possèdent le premier Coutumier de la Compagnie. Une petite note, au début de ce coutumier, en donne l'origine:

« Monsieur Gicquel³⁸ ayant été établi Directeur de la Compagnie par Monsieur Alméras et ayant été témoin... de la manière dont ma Sœur Marguerite Chétif avait tâché de faire suivre tout ce dont elle pouvait avoir connaissance de la conduite de feu Mademoiselle Le Gras, notre très honorée et première Supérieure. il donna ordre à la nouvelle supérieure élue après ma dite Sœur Chétif d'écrire toutes les lumières qu'elle pourrait retirer d'elle, afin qu'elles ne se missent pas en oubli comme il pourrait arriver si cela n'était pas mis en ordre. »³⁹

Aidée par ses secrétaires et par les conseils de Marguerite Chétif, Mathurine entreprend donc de mettre par écrit les coutumes de la Compagnie, c'est-à-dire les manières de vie établies par l'usage. Le Coutumier présente ces usages jour après jour. On peut lire au premier jour de l'année:

« Le premier jour de janvier, le Supérieur fait la Conférence après laquelle il distribue les petites images qui se donnent d'ordinaire à chaque Sœur »⁴⁰

Ces images comportent une sentence qui sera un guide pour toute l'année. Elles sont envoyées aux Sœurs éloignées. Ces petites images, bénites par le Supérieur Général, ont été distribuées dans la Compagnie jusqu'en 1969. La Conférence du Supérieur Général continue à se faire régulièrement tous les ans à la Maison Mère.

Vers la fin du mois de mars, le Coutumier indique:

« La Supérieure a soin de prier Monsieur le Supérieur de nous faire la conférence des Vœux le dimanche auparavant le 24 mars »⁴¹

³⁶ Genèse de la Compagnie p. 27

³⁷ Constitutions des Filles de la Charité 1983 - introduction p. III

³⁸ Directeur de la Compagnie de 1667 à 1672

³⁹ Premier Coutumier des Filles de la Charité p. 10

⁴⁰ Premier Coutumier des Filles de la Charité p. 5

⁴¹ Premier Coutumier des Filles de la Charité p. 25

Cette coutume s'est perpétuée. A la Maison Mère, le Directeur Général, au cours d'une petite retraite, assure une ou deux prédications sur les Vœux des Filles de la Charité. Ces conférences sont régulièrement publiées dans les Echos de la Compagnie.

Aux dates anniversaires de la mort de Mademoiselle Le Gras et de Monsieur Vincent, les Sœurs ont toujours prié Dieu de les maintenir dans l'esprit de la Compagnie.

*« Le 15 mars, la Communauté demande à Dieu la grâce de se bien renouveler dans l'esprit que Dieu avait donné à notre bonne Mère. On fait lecture à table de la vie de Mademoiselle Le Gras. »*⁴²

*« Le 27 septembre, la Communauté communie pour demander à Dieu le renouvellement de l'esprit de la Compagnie. On fait lecture à table de la vie de Monsieur Vincent ».*⁴³

La Compagnie s'efforce, surtout depuis le Concile Vatican 11 de revenir aux sources, d'approfondir l'esprit de la Compagnie, de mieux connaître la vie et les écrits des Fondateurs. Les nombreuses sessions vincentiennes sont le témoin de cette recherche de fidélité à l'esprit de la Compagnie.

Les Coutumiers, au cours des années, se sont multipliés et diversifiés. Au moment de l'aggiornamento proposé par le Pape Jean XXIII, une adaptation au monde actuel s'avérait nécessaire. L'Assemblée Générale de 1974 a jugé bon de les remplacer en chaque Province, par des Normes Provinciales.

Les Règles communes.

Lors de son séjour à la Maison Mère comme secrétaire de Mademoiselle. Mathurine Guérin avait écouté les nombreuses Conférences de Monsieur Vincent commentant les Règles communes. Les Fondateurs avaient pensé remettre à chaque Sœur ou au moins à chaque maison un exemplaire des Règles. Mais cela n'avait pu être fait. Aussi les Sœurs lorsqu'elles venaient à la Maison Mère, au cours des retraites, recopiaient certains passages des Règles selon leur dévotion. Elles emportaient précieusement ces petits billets dans leurs maisons.

Au bout de quelques années, on se rendit compte que les maisons possédaient des copies fort diverses et incomplètes des Règles. Mathurine Guérin, qui avait relevé avec tant d'attention les Conférences de Monsieur Vincent, va se préoccuper de remédier à ce mal. Elle demande à Monsieur Alméras s'il ne serait pas possible de préparer une rédaction officielle des Règles de la Compagnie. Monsieur Fournier *très digne missionnaire rempli de l'esprit de Dieu* est choisi pour ce travail. Mathurine lui fournit les textes des Conférences de Monsieur Vincent, fait appel à ses souvenirs, donne des explications.

Des Sœurs critiquent à nouveau la conduite de Mathurine Guérin, disant qu'elle modifie les Règles de la Compagnie, que ce ne sont plus les Règles de Monsieur Vincent, mais celles de ma Sœur Mathurine.⁴⁴ Le 5 août 1672, Monsieur Alméras met fin à ces critiques en signant de sa main et en scellant de son sceau le nouveau texte des Règles. Chaque copie, faite à la main par une Sœur secrétaire, sera ensuite authentifiée par la signature de la Supérieure Générale et le cachet de la Compagnie.

Ces Règles sont peu à peu envoyées à toutes les maisons. Mais cela se fait lentement, car les maisons sont nombreuses et chaque copie demande un certain temps. Monsieur Joly, qui a remplacé Monsieur Alméras décédé à la fin de l'année 1672, écrit aux Sœurs en juin 1674. Il recommande la lecture des Règles, moyen pour s'imprégner de l'esprit de la Compagnie. Il insiste et souligne que ces Règles sont bien celles données par Monsieur Vincent et Mademoiselle Le Gras.

« Maintenant qu'on a mis vos Règles en état de vous être communiquées, que la plupart de vos établissements les ont déjà, et qu'on va les envoyer incessamment aux lieux où elles ne sont pas encore, je ne puis plus différer davantage à vous témoigner la part que je prendrai à la consolation que vous aurez d'avoir et de lire ces Règles, après les avoir tant désirées et si longtemps attendues. Vous n'y trouverez pourtant rien de nouveau que vous n'avez déjà pratiqué et vu pratiquer par les

⁴² Premier Coutumier des Filles de la Charité p. 23

⁴³ Premier Coutumier des Filles de la Charité p. 63

⁴⁴ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 41 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

*plus exactes dont plusieurs en ont reçu l'exemple et l'instruction par les premières Sœurs qui ont commencé l'œuvre, et particulièrement par feu Mademoiselle Le Gras, votre chère Mère dont la mémoire est en bénédiction. On a seulement rangé les mémoires qu'elle en a laissés. de l'avis de notre vénérable instituteur Monsieur Vincent, en sorte que ces écrits de vos Règles sont proprement le recueil de leurs pensées et de leurs sentiments touchant votre conduite. »*⁴⁵

Ces lignes montrent combien la critique faite à Mathurine Guérin d'avoir modifié les Règles est vivace et tenace. Elle a dû se répandre en de nombreuses maisons pour que le Supérieur Général écrive ainsi à toute la Compagnie. Dans sa lettre, Monsieur Joly poursuit:

*« Je vous exhorte à les (les Règles) recevoir, à les estimer et à les observer fidèlement, comme venant de Dieu qui les a inspirées à ces âmes charitables pour servir à votre sanctification et au bon ordre de vos emplois... L'esprit de votre vocation qui y est renfermé passera dans vos cœurs à proportion que vous aimerez ces Règles et que vous les pratiquerez. »*⁴⁶

Au cours des différentes Assemblées Générales qui se sont réunies après le Concile Vatican II, les Règles de la Compagnie ont été revues et sont devenues les Constitutions. Dans leur lettre de présentation des Constitutions de 1983, le Père McCullen et notre Mère Rogé soulignent aussi l'œuvre du Saint-Esprit:

*« Ces Constitutions ne sont pas le fruit de l'esprit humain, mais de l'esprit de Dieu »*⁴⁷

Ils invitent les Filles de la Charité à recevoir leur Règle de Vie comme un don de Dieu et à y approfondir le projet de Dieu sur la Compagnie. Notre Mère Rogé, dans une conférence à la Maison Mère, insistait:

*« A travers les Constitutions, nous sommes conviées à renaître à notre vocation, à prendre un élan nouveau, à repartir... Essayons de pénétrer la profondeur du Charisme qui nous est à nouveau présenté ».*⁴⁸

Les circulaires du 1er janvier.

Le 1er janvier 1672, Mathurine Guérin envoie une lettre circulaire à toutes les Filles de la Charité pour leur souhaiter une sainte année et un renouveau dans la fidèle pratique de leurs Règles. C'est la première circulaire conservée aux Archives de la Maison Mère. Il semble qu'auparavant, Mathurine écrivait à chaque Sœur en particulier:

*« Je m'étais proposée de vous écrire à chacune en particulier à ce commencement d'année , écrit-elle dans sa circulaire . »*⁴⁹

Monsieur Joly lui a demandé d'envoyer à chaque maison un petit recueil de pensées de saint Vincent. En 1672, la Compagnie comprend environ 200 à 250 Sœurs, et près d'une centaine sont à Paris ou aux environs proches. Ecrire cent lettres ne paraît pas une tâche excessive à Mathurine qui désire garder des relations personnelles avec les Sœurs. Cependant la circulaire du 1er janvier va devenir une coutume dans la Compagnie. A la fin du XVII^e siècle, cette lettre, assez courte, prend peu à peu la forme d'une révision de vie de la Compagnie. La Supérieure Générale indique les principales fautes et les moyens d'y remédier. L'accent est souvent mis sur les manquements à l'oraison et à l'union communautaire.

*« On se relâche au lever du matin, à l'oraison... On ne voit plus parmi nous ce premier esprit de ferveur qui régnait chez nos bonnes Sœurs anciennes, qui animait toutes leurs actions et les faisait vivre en grande union et support les unes avec les autres. »*⁵⁰

Le ton des circulaires se fait plus dur lorsqu'il s'agit de manquements au service des pauvres.

⁴⁵ Circulaire de Monsieur Joly, juin 1674 – Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁴⁶ Circulaire de Monsieur Joly, juin 1674 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁴⁷ Constitutions des Filles de la Charité - introduction p. VII

⁴⁸ Echos de la Compagnie, mai 1983 p. 206

⁴⁹ circulaire de Mathurine Guérin du 1er janvier 1672 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁵⁰ circulaire de Mathurine Guérin du 1er janvier 1696 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

« Plusieurs s'épargnent dans le travail en prenant des personnes de dehors pour faire faire leur ouvrage... Nos premières Sœurs se plaisaient aux emplois bas et répugnants à la nature... Il semble à présent que ce soit une ignominie. Ah ! mes Sœurs, le ciel souffre violence. »⁵¹

Dans cette circulaire de 1695, Mathurine parle de la rudesse et du manque de respect que certaines manifestent envers les pauvres. Sa réaction est très sévère:

« Dieu ne laissera pas cela impuni... Je vous prie, mes chères Sœurs, de prier Dieu qu'il purge la Compagnie des Filles de la Charité, établie pour servir les pauvres, de toutes celles qui pourraient faire périr « . »⁵²

Comme remède à ces fautes, Mathurine Guérin propose fréquemment la lecture et la méditation des Règles:

« Il faut lire souvent (les Règles) et les prendre comme sujet de méditation, je ne dis pas seulement tous les 25 du mois, mais au moins une fois par semaine « . »⁵³

Mathurine indique aussi aux Sœurs qu'il est important de conserver les Circulaires des Supérieurs Généraux, de les relire de temps en temps. C'est un moyen pour chaque Sœur de confronter sa vie aux exigences de sa vocation. Les Archives de la Maison Mère conservent précieusement toutes les Circulaires du 1er janvier depuis celle de Mathurine Guérin en 1672

Sœur Servante à Angers 1673 - 1675

A la fin de son premier mandat, Mathurine Guérin est envoyée comme Sœur Servante à Angers. Quelle joie pour les Sœurs de retrouver celle qu'elles avaient tant appréciée lors de son court séjour en 1667. Cependant, Mathurine Guérin éprouve de fortes peines intérieures. Peu avant Noël, elle reçoit une lettre de Monsieur Jolly, le Supérieur Général

« Dieu soustrait quand bon lui semble aux âmes les plus simples la tendresse et la dévotion sensible pour ses divins mystères et les laisse sans goût et sans sentiment pour les choses spirituelles afin qu'elles ne regardent et ne recherchent que Lui seul qui est au dessus de toute douceur. »⁵⁴

Au cours de son séjour à Angers, Mathurine rédige un long mémoire sur l'histoire des Filles de la Charité à Angers depuis l'arrivée des premières Sœurs. Ce document, daté du 11 juillet 1675, est conservé aux Archives de la Maison Mère.

Deuxième sexennat 1676-1682

Mathurine Guérin reçoit, en mai 1676, l'annonce de sa réélection. La communauté locale est témoin de sa profonde émotion. Marie Moreau en est très impressionnée: « Elle fut si touchée qu'elle était presque aux abois... Elle frémissait ni plus ni moins à la vue de la pesanteur de cette charge. »⁵⁵ Quelques événements vont reconforter Mathurine Guérin en ce deuxième sexennat.

La publication de la vie de Mademoiselle Le Gras.

Le Supérieur Général, Monsieur Joly, dans sa circulaire de juin 1674 annonçait aux Sœurs la prochaine publication de la vie de leur Fondatrice.

« Dans peu de temps, on vous enverra la vie de feu Mademoiselle Le Gras qu'on a composée et qu'on fera bientôt imprimer, Dieu aidant. Ce vous sera un nouveau sujet de joie et d'encouragement d'imiter, dans vos saints exercices, les vertus de votre chère Mère. Je prie Dieu qu'elle a si dignement servi qu'il vous fasse la grâce de le servir aussi fidèlement et constamment. »⁵⁶

⁵¹ circulaire de Mathurine Guérin du 1er janvier 1695 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁵² circulaire de Mathurine Guérin du 1er janvier 1695 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité.

⁵³ circulaire de Mathurine Guérin du 1er janvier 1695 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁵⁴ Monsieur Jolly à Mathurine Guérin - 19 décembre 1675

⁵⁵ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 32 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁵⁶ circulaire de Monsieur Joly, juin 1674 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

Il faudra attendre l'année 1676 pour voir la publication de cette vie de sainte Louise écrite par Monsieur Gobillon, le curé de Saint-Laurent, la paroisse de la Maison Mère. C'est ce livre que les Sœurs liront chaque année au mois de mars pendant près de deux siècles. Ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle qu'une nouvelle publication sur la vie de Louise de Marillac paraîtra, publication préfacée par le Père Fiat.

La Vierge de la Mission.

Mathurine Guérin a toujours eu une grande dévotion envers la Vierge Marie. C'est à elle qu'elle s'était adressée pour obtenir que son père lui donne l'autorisation d'être Fille de la Charité. Mathurine honore Marie en tous ses mystères. Elle invite les Sœurs à la prier, à la reconnaître comme médiatrice auprès de son Fils, comme dispensatrice des grâces pour les pauvres. Elle ne passait pas un jour sans dire son chapelet. En 1681, une vieille maison, au coin de l'impasse des Peintres, non loin de la Maison Mère, s'écroule. Mathurine apprend que la statue de la Vierge qui la dominait est tombée dans un égout malpropre. Le respect et la vénération que Mathurine porte aux images de Marie ne peuvent supporter que cette statue demeure en cet état. Elle supplie ses compagnes d'aller la chercher pour la mettre dans un lieu plus digne d'elle.

Mais les Sœurs racontent que les jours précédents, huit hommes avaient unis tous leurs efforts pour la sortir du cloaque où elle était, mais en vain, la statue était si lourde qu'ils n'avaient pas pu la bouger. Mathurine ne se résigne pas à cet état de choses. Elle commence par prier.

*« Elle s'adresse premièrement à la Sainte Vierge, la suppliant de nous vouloir donner cette consolation de voir son image tirée de ce borbier et de la laisser conduire dans votre maison. »*⁵⁷

Puis elle envoie deux hommes avec une charrette. Ceux-ci ont reçu la consigne d'appeler du renfort jusqu'à ce qu'ils puissent bouger la lourde statue. A leur grande surprise, ils peuvent, à deux seulement, charger aisément la statue dans la charrette. Ils la conduisent jusqu'à la Maison Mère. La statue est placée, sur une grosse pierre, au coin du nouveau bâtiment. Mathurine, en reconnaissance, confie toutes les Filles de la Charité à la protection de la Vierge qu'elle appelle Notre-Dame des Victoires.

Cette statue se trouvait autrefois sur la porte d'entrée de Paris, au faubourg Saint-Denis. Au moment de la démolition de ce mur d'enceinte, la statue avait été transportée sur la maison qui vient de s'écrouler. Mathurine demande sans doute à garder cette Vierge. La statue est officiellement donnée à la Compagnie des Filles de la Charité qui auront toujours une pieuse vénération envers elle. Cette statue sera, après la Révolution de 1789 transportée rue du Vieux Colombier, puis rue du Bac. Les Sœurs lui donneront alors le nom de Vierge de la Mission, car elle est placée dans la salle où les Sœurs travaillent pour les Missionnaires. Cette Vierge veille toujours sur la Compagnie. Chaque Fille de la Charité peut la vénérer à la chapelle Saint-Joseph, à la Maison Mère.

En mai 1682, Nicole Haran est élue Supérieure générale. Elle n'effectuera qu'un mandat de trois ans. La maison où Mathurine Guérin est envoyée entre 1682 et 1685, n'est pas connue.

Troisième sexennat 1685 - 1691

Le 11 juin 1685, Mathurine Guérin est élue pour un nouveau mandat de Supérieure Générale.

La cornette.

Le 26 juillet 1685, Mathurine Guérin envoie dans les maisons une circulaire concernant la tenue vestimentaire. Elle n'a sans doute pas pensé, alors, que près de trois siècles passeront avant qu'une modification importante intervienne à nouveau dans le costume de la Fille de la Charité.

« Le sujet de cette circulaire est pour vous faire savoir que Monsieur Joly, notre très honoré Père, ayant été bien informé de la nécessité que la plupart de nos Sœurs ont de porter des cornettes à cause de l'incommodité qu'elles reçoivent du grand froid en hiver, et de l'ardeur du soleil en été, servant les malades, ce qui oblige fort souvent de leur permettre pour quelque temps, de

⁵⁷ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 112 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

sorte que cela faisant une désuniformité, les unes s'en pouvant bien passer, les autres non, tout cela ayant été pesé avec les sentiments de plusieurs personnes de piété qui trouvaient à dire à l'immodestie de notre coiffure, sa charité a permis d'en porter toutes, à condition qu'elles ne seront pas de toile plus fine que celle dont on fait notre autre linge, de crainte que ce qui nous est permis pour la nécessité ne vint à servir à la vanité. »⁵⁸

Ce qui guide une telle décision est le service des pauvres. Mais Mathurine connaît les risques de la vanité féminine. Dans certaines régions de France, les cornettes, aussi appelées coiffes, sont en toile fine agrémentée de dentelle. Aussi insiste-t-elle sur la nécessité de la sobriété propre aux servantes des Pauvres. Cette cornette de toile en 1685 retombe largement sur les épaules. Peu à peu, elle va se modifier. L'amidon la rendra plus rigide. Les côtés de la coiffe se relèvent et forment des ailes largement étendues.

C'est le 8 janvier 1964 qu'une lettre du Supérieur Général, Monsieur Slattery, annonce la modification de l'habit et transmet le décret de Rome relatif à cette modification. Cette lettre insiste, comme celle de Mathurine Guérin sur la nécessité de l'adaptation aux besoins du temps et sur les consultations faites auprès de personnes compétentes.

« ... L'adaptation, aux conditions du temps actuel, de votre Habit traditionnel avait déjà fait l'objet d'une décision antérieure du Conseil Général de la Communauté. Cette décision n'a été prise, croyez-le bien, qu'après beaucoup de prières et de nombreuses Messes célébrées à cette intention, après une étude très longue et très sérieuse, des échanges de vue avec les diverses Provinces et des consultations auprès d'autorités ecclésiastiques très qualifiées... Nous avons pleine confiance dans l'esprit surnaturel de nos Sœurs, et nous sommes sûrs que, toujours animées de l'esprit de saint Vincent et de sainte Louise, elles reconnaîtront la volonté de Dieu manifestée par la voix de Rome et celle des Supérieurs. »⁵⁹

En 1964 comme en 1685, les Filles de la Charité ont accueilli, dans la Foi et l'obéissance, les directives données par les Supérieurs.

Les circulaires du 2 février.

La demande de la Rénovation des Vœux au Supérieur Général de la Congrégation de la Mission remonte aux origines de la Compagnie. Louise de Marillac faisait cette demande à Monsieur Vincent. Marguerite Chétif, Mathurine Guérin ont agi de la même manière. Dans sa lettre du 1er janvier 1687, Mathurine Guérin demande aux Sœurs de lui envoyer leur demande de Rénovation.

« Celles d'entre vous, mes chères Sœurs, qui êtes pour les Vœux, demandez-les sitôt la présente reçue. »⁶⁰

Les circulaires du 2 février qui semblent débiter en 1687 transmettent aux Sœurs la réponse du Supérieur Général.

« C'est avec consolation que je vous écris pour vous dire que Monsieur notre très honoré Supérieur vous accorde la Rénovation des Vœux. Faites-les donc avec le même amour et s'il se peut plus grand que la première fois, vous donnant entièrement à Dieu... (pour) rendre service aux pauvres avec amour et fidélité. »⁶¹

Dans ces circulaires, Mathurine Guérin insiste sur l'importance de la préparation individuelle et communautaire à cette Rénovation.

« Voici le 25 mars, jour auquel toute la Communauté se consacre à Dieu par la Rénovation des Saints Vœux. Tâchons de nous y préparer par une réflexion sérieuse. »⁶²

Cette préparation comporte des lectures particulières dans des auteurs spirituels de l'époque, la méditation des chapitres des Règles concernant les quatre vœux et une réflexion sur les fautes commises contre ces vœux. Chaque année, Mathurine signale aux Sœurs des abus qui se sont introduits dans la Compagnie. Les manquements à la pauvreté sont le plus souvent mentionnés: certaines Sœurs n'utilisent

⁵⁸ Circulaire de Mathurine Guérin du 26 janvier 1685 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁵⁹ Circulaire du Père Slattery du 8 janvier 1964 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁶⁰ Circulaire de Mathurine Guérin du 2 janvier 1687 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁶¹ Circulaire de Mathurine Guérin du 14 février 1696 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁶² Circulaire de Mathurine Guérin du 14 février 1687 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

pas les dons selon les intentions des donateurs, d'autres osent prêter de l'argent avec intérêt, certaines achètent, empruntent, donnent sans aucune permission.

« *Tout cela est contre le vœu de pauvreté* ». ⁶³

Laissant de côté la manière simple de vivre des familles pauvres, des maisons de Sœurs ont adopté des habitudes de vie plus faciles. Mathurine signale l'utilisation de lit en plume ou de deux matelas, l'emploi de vaisselle en faïence. Des Sœurs s'amuse à cirer et frotter les meubles.

« *Cela appartient aux Dames et non à des pauvres filles comme nous...* » ⁶⁴

Mathurine Guérin veille à maintenir la Compagnie dans son esprit primitif, un esprit de simplicité et de pauvreté indispensable à la vraie servante des pauvres. Toutes les Supérieures Générales qui se sont succédé ont continué, le 2 février, après avoir demandé au Supérieur Général la Rénovation des Vœux pour toutes les Sœurs, à adresser aux Filles de la Charité une circulaire. insistant sur l'un ou l'autre aspect des engagements renouvelés au jour de l'Annonciation .

Mathurine Guérin durant les trois années où Françoise Michaud est Supérieure Générale est demeurée sur Paris, probablement à la Maison Mère

Un dernier triennat 1694 - 1697

Le 1er juin 1694, elle écrit aux Sœurs:

« *Puisque la divine Providence m'a chargée de la Supériorité des Filles de la Charité, je me trouve obligée d'avoir recours à vous pour vous demander l'aide de vos prières afin qu'il plaise à notre Seigneur me donner la grâce de m'acquitter de cet office pour sa gloire et mon salut.* » ⁶⁵

A la fin de son triennat, Mathurine, très âgée, demeure à la Maison Mère.

Au cours de ses années de généralat, Mathurine Guérin a aussi participé à la préparation du livre de prières en usage dans la Compagnie. à la préparation du premier catéchisme des Vœux, à la publication des Conférences de Monsieur Vincent. Mais aucun document ne permet de préciser exactement son rôle en cela. C'est avec raison que les Sœurs qui ont vécu du temps de Mathurine Guérin ont pu dire:

« *Sœur Mathurine Guérin a donné le lustre et la perfection à notre Compagnie, accomplissant tous les desseins de nos Saints Fondateurs.* » ⁶⁶

Développement de la Compagnie fin XVIIème siècle

La fin du XVIIème siècle est marquée par une très grande expansion de la Compagnie, particulièrement à partir du troisième généralat de Mathurine Guérin en 1685. Le nombre des Sœurs passe de 200 environ en 1660 à plus de 1000. Les établissements se multiplient dans tous les coins de France: 160 à 180 fondations nouvelles sont faites à cette époque.

Les nouvelles Filles de la Charité

Les Archives de la Maison Mère possèdent un registre d'état civil des Sœurs, portant l'inscription commencé en 1660. L'étude des dates d'entrée et de décès des Sœurs laisse supposer que ce registre n'a été ouvert que vers 1708-1710. En effet, aucun décès n'est signalé avant cette date, alors que les notices des Sœurs défuntent parlent de Sœurs mortes à 2, 3, 5 ans de vocation. Les secrétaires qui ont établi ce registre, ont mentionné les noms des Sœurs encore en vie à l'époque où elles écrivaient, donnant pour chacune la date et le lieu de Baptême, la date d'entrée dans la Compagnie. La date et le lieu du décès ont, en général, été ajoutés par la suite, mais des oublis ont été faits. L'examen de ce registre fait

⁶³ Circulaire de Mathurine Guérin du 20 février 1690 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁶⁴ Circulaire de Mathurine Guérin du 20 février 1690 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

⁶⁵ Circulaire du 1er juin 1694 – Archives Maison Mère

⁶⁶ Livre d'or des Filles de la Charité Tome 1, p. 32

découvrir l'arrivée massive de Sœurs de tout âge et venant de toutes les régions de France. Trois jeunes viennent aussi de Trèves en Allemagne. La lecture des nombreuses notices des Sœurs décédées en cette fin du XVII^e siècle permet de connaître ce qui a déterminé l'entrée de tant de filles dans la Compagnie et de percevoir les accents donnés au cours de la formation.

Les Filles qui entendent l'appel.

L'âge des filles qui entrent dans la Compagnie est très variable: il s'étend de 15 à 54 ans. Cependant la moitié des Sœurs qui viennent, ont entre 19 et 24 ans. Le groupe des moins de 18 ans représente 6,5 % des entrées, celui des plus de 30 ans 7,5 %. Ces filles viennent de tous les milieux sociaux: filles de paysans, de petits artisans dans les villages, filles de commerçants, de bourgeois, de grands seigneurs. Certaines sont installées comme couturières dans des villes, d'autres ont travaillé comme servantes dans des Hôtel-Dieu.

Le choix de la Compagnie est déterminé par le désir de se donner à Dieu et de servir les pauvres. « *Dieu m'appelle à servir les pauvres* » répond Anne Coullemier (19 ans) à son oncle, le grand vicaire de Troyes qui voudrait qu'elle entre en religion⁶⁷. Gabrielle Daussy (24 ans) répond de même qu'elle s'est toujours sentie attirée par le service des pauvres⁶⁸.

Pour faire connaître la Compagnie des Filles de la Charité à ces jeunes qui désirent Le servir, Dieu se sert, comme toujours, des moyens les plus variés. Pour un grand nombre leur décision est liée à une mission donnée par les Prêtres de la Mission. « *Une mission qui se fait dans sa ville lui fit concevoir le dessein de se consacrer à Dieu dans notre Communauté* »⁶⁹ dit la notice d'Anne Lemoine du Mans.

La Mission a été déterminante pour Mathurine Guérin, elle est aussi déterminante pour de nombreuses jeunes venant de pays où les Filles de la Charité ne sont pas encore implantées. D'autres filles sont attirées par l'exemple donné par les Sœurs dans leurs services des Pauvres: à Paris et dans toute la région parisienne (près de 200 Sœurs en sont originaires), à Angers, à Arras, etc. Marie Solet, obligée de quitter son père protestant qui s'oppose à ce qu'elle vive selon sa foi catholique, va travailler à l'hôpital de Luçon (en Vendée): « *Voyant agir nos Sœurs au service des malades, elle conçut le dessein de les imiter et d'embrasser notre vocation pour laquelle elle témoigna tant d'affection* »⁷⁰ écrit Marie Leroy, son ancienne compagne.

L'appel à la vocation de Fille de la Charité se fait, parfois, de manière plus originale. Renée l'Agneau a raconté à quelques Sœurs comment elle a entendu cet appel à l'âge de 30 ans:

« *Faisant réflexion sur différentes vocations et considérant laquelle je pourrais choisir, je me disais à moi-même: "Je ne veux point de celle-ci ni de celle-là. Je me représentais ensuite plusieurs Communautés et religions. Mais je trouvais que, dans ces maisons, on y était trop à son aise, qu'il n'y avait pas assez d'humiliations ni d'abjections...". Comme elle était dans ces pensées, appuyée sur une fenêtre qui donnait sur la rue, deux de nos Sœurs de la paroisse Saint-André-des-Arts à Paris vinrent à passer, portant du bouillon aux pauvres de la dite paroisse. Elle les considéra attentivement et fut si charmée de les voir, que dès lors elle prit la résolution de se faire Fille de la Charité* ». ⁷¹

Pour Jeanne Alliot, 25 ans, la connaissance de la Compagnie lui est révélée par une fille qui en est sortie.

« *Jeanne avait appris la couture et ayant entendu dire qu'on gagnait plus à ce métier en la ville de Nantes qu'à Paris... elle s'y en était allée demeurer. Là, elle avait fait connaissance avec une fille qui avait eu dessein de faire nombre parmi les Filles de la Charité, même y avait été reçue, mais s'en était allée par découragement. Cette fille lui racontant ce qu'elle savait de notre Institut, lui donna le désir, ou plutôt ce fut le bon Dieu qui lui donna le désir de l'embrasser.* » ⁷²

⁶⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845. Les dates indiquées sont celles du baptême, celle de l'entrée dans la compagnie et celle du décès. Notice d' Anne Coullemier (1667 - 1686 - 1688) p. 408

⁶⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Gabrielle Daussy (1667 - 1689 - 1690) p. 443

⁶⁹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d' Anne Lemoine (1653 - 1670 - 1742) p. 663

⁷⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Solet (1657 - 1679 - 1688) p. 410

⁷¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Renée L'Agneau (1630 - 1660 - 1697) p. 482

⁷² Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Jeanne Alliot (1664 - 1689 - 1690) p. 447

A Herblay, petit village des environs de Paris, l'exemple laissé par Jeanne Dalmagne, née en ce lieu, et décédée en mars 1644 au service des pauvres, est certainement à l'origine de la vocation de très nombreuses jeunes: environ une tous les ans.

Les familles, l'entourage, les prêtres accueillent de façons très diverses le désir exprimé d'entrer dans la Compagnie des Filles de la Charité, de consacrer sa vie au service de Dieu dans les Pauvres.

En 1684, Madame Gauvin, toute heureuse du choix de Dieu, va elle-même conduire à Paris ses deux filles: Louise 17 ans, et Jeanne 19 ans. Il est raconté qu'elles parcourent à pied les 400 kilomètres qui séparent Nantes de Paris.⁷³ Monsieur Flèche⁷⁴ vient présenter sa fille à la Supérieure de la maison de Saint Germain-en-Laye Monsieur Michin⁷⁵ fait de même à Paris.

Mais, dans de nombreux cas, la famille, les prêtres de la paroisse s'opposent à une vocation qu'ils ne comprennent pas. Anne Benoît⁷⁶, d'Angers, est battue, maltraitée par ses parents. Durant un temps, elle sera, même, enfermée pour l'empêcher de partir à Paris. Dans les notices, il est plusieurs fois signalé que des Sœurs ont reçu de leur famille des lettres très dures, leur reprochant de laisser leur père ou leur mère, sans soins, sans ressources⁷⁷. Un moment ébranlées dans leur amour filial, les Sœurs se ressaisissent et, la plupart du temps, discernent là une tentation du démon. Les notices indiquent ou que les situations familiales n'étaient pas aussi dramatiques qu'il avait été dit, ou qu'au moment où la Sœur s'apprêtait à rentrer chez elle, la mort subite du père ou de la mère venait résoudre la difficulté.

Le discernement des vocations.

Au cours de la Conférence du 29 septembre 1655, Vincent de Paul montrait l'importance du discernement. pour le discernement

« Il faut souvent supplier Notre-Seigneur puisqu'il est l'auteur de cette œuvre qu'il remplisse les personnes qui entreront dans la Compagnie de l'esprit qu'il veut que vous ayez toutes, pour continuer, par ce moyen, le bien qu'on a commencé. »⁷⁸

L'admission dans la Compagnie est précédée d'un temps plus ou moins long pour permettre de connaître la jeune et de discerner le sérieux de sa vocation. Anne Gaubert explique comment la petite communauté de Saint Germain l'Auxerrois à Paris a accueilli Gabrielle Daussy:

« Ma Sœur Gabrielle Daussy venait nous voir à Saint-Germain-l'Auxerrois lorsqu'elle postulait pour (demander à) venir à la Communauté. J'ai remarqué, dès lors, le grand amour qu'elle avait pour sa vocation, j'ai admiré aussi sa grande prudence à ménager et gagner l'esprit de sa mère qui était veuve et n'avait qu'elle d'enfant... qui faisant entendre qu'elle se sentait appelée de Dieu à ce genre de vie... et qu'elle désirait suivre la volonté de Dieu. »⁷⁹

Adrienne d'Aspic, originaire de Saint-Quentin (à 120 kilomètres de Paris), ville où il n'y a pas encore de Filles de la Charité, vient en 1678 à Paris et aide les Sœurs de la Maison Mère à servir les pauvres de la paroisse Saint-Laurent.

« Elle a travaillé, même avant d'avoir notre habit, à préparer les potages qu'on distribuait pendant l'hiver aux pauvres honteux de la paroisse Saint-Laurent, avec beaucoup d'édification, se rendant fort soigneuse et charitable. »⁸⁰

Les Sœurs de Bourbon peuvent témoigner de Marguerite Mauguin⁸¹, celles de Saint-Germain-en-Laye de Madeleine Flèche⁸². Les Sœurs de l'hôpital d'Alençon, envoyant Julienne Frenay, disent qu'elles ont pu *« discerner en elle tout le bien qu'on peut souhaiter dans une Fille de la Charité »⁸³*

⁷³ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Louise Gauvin (1667 - 1684 - 1687) p. 392

⁷⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Madeleine Flèche (1655 - 1674 - 1686) p. 383

⁷⁵ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Simone Michin (1662 - 1680 - 1688) p. 408

⁷⁶ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d' Anne Benoît (1649 - 1676 - 1685) p. 367

⁷⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 – cf. les notices de Christine Ribault (1651 - 1680 - 1688) p. 400, de Marthe Mariau (1658 - 1688 - 1689) p. 423, de Marie Tousson (1656 - 1678 - 1690) p. 445, de Françoise Cerfeuillet (1648 - 1674 -1691) p. 468

⁷⁸ Conférence du 29 septembre 1655 – Conf. 538

⁷⁹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Gabrielle Daussy (1665 -1689 -1690) p. 443

⁸⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d'Adrienne d'Aspic (1657 - 1678 - 1686)p. 380

⁸¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marguerite Mauguin (1656 - 1672 - 1691) p. 458

⁸² Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Madeleine Flèche (1655 - 1674 - 1686) p. 383

Mathurine Guérin, parlant des Sœurs qu'elle a admises dans la Compagnie pendant ses années de généralat, fait ressortir les aptitudes qui étaient demandées aux postulantes.

Pour assurer le service des pauvres, service rude et pénible, une bonne santé est nécessaire. Les Sœurs doivent pouvoir supporter les fatigues du lourd travail, résister à la contagion. Le temps du postulat doit permettre ce discernement. Une Sœur parlant de Marguerite Lauvergniat, exprime les doutes ressentis avant de l'envoyer à Paris « *Ses infirmités... faisaient douter si on la devait recevoir ou la congédier* »⁸⁴ Les interrogations de la Sœur Servante n'étaient pas sans fondements. Marguerite qui est admise le 26 septembre 1687 dans la Compagnie sera presque toujours malade jusqu'à sa mort survenue 14 mois plus tard le 24 novembre 1688.

Parlant de Simone Michin, Mathurine Guérin fait part des mêmes interrogations: « *Elle nous parut fort délicate pour sa complexion, ce qui nous fait hésiter si nous devons la recevoir. Mais comme il paraissait à beaucoup de marques que sa vocation venait de Dieu, on ne laissa pas de la recevoir.* »⁸⁵ Après son Séminaire, Simone se dévouera dans les paroisses de Paris et aura une attention très particulière à secourir les plus abandonnés. Elle meurt à 8 ans de vocation.

Une autre aptitude qui paraît indispensable à la future Fille de la Charité est ce que le XVIIIème siècle appelle la modestie. On dit, alors, d'une personne qu'elle est modeste lorsqu'elle a une opinion modérée de son propre mérite, lorsqu'elle est réservée dans l'appréciation d'elle-même, de ses qualités, lorsqu'elle se comporte avec simplicité et retenue. Cette modestie, si souvent signalée chez les postulantes, va leur permettre de vivre pleinement les trois vertus de la Fille de la Charité. Les germes de l'humilité, de la simplicité sont déjà bien vivants en elles, il suffira de les faire fructifier. De Marie Rangeard, il est dit:

*« Ce qui a été remarqué en elle dès son entrée à la Communauté, a été une grande modestie. Il ne paraissait rien de jeune dans sa conduite quoiqu'elle n'eut alors que 19 ans. C'est pourquoi cela joint à une grande force et adresse pour le service des malades, fit qu'on n'eut pas de difficultés à lui donner l'habit. »*⁸⁶

La Directrice de Séminaire, Marie Guérin, souligne les qualités d'Elisabeth Le Signe (21 ans) à son arrivée:

*« Sa grande modestie, sa prompte obéissance à faire tout ce qu'on lui disait, dans une grande simplicité, douceur et humilité. Et comme elle était très laborieuse, elle fut choisie pour aller servir les pauvres et secourir nos Sœurs qui étaient malades à l'hôpital de Chaumont. »*⁸⁷

La troisième disposition naturelle demandée aux candidates est, selon l'expression de Mathurine Guérin, la sagesse, qui permet de se comporter d'une manière raisonnable en toutes circonstances, de juger sainement des choses, sagesse qui est le reflet d'un esprit bien fait.

*« Sœur Gabrielle était entrée au Séminaire âgée seulement de 17 ans. Néanmoins elle paraissait déjà une fille... pleine de sagesse et de modestie. »*⁸⁸

Mathurine Guérin, parlant de Marie Solet, se plaît à souligner la grande modestie, la sagesse et l'obéissance qui paraissaient en elle dès son entrée dans la Communauté⁸⁹. La notice d'Anne Coullemier dit qu'elle était douée un esprit bien fait, se manifestant par une droiture et une grande sincérité. Malgré sa forte santé, elle meurt à deux ans de vocation en soignant les pauvres malades à Sedan.⁹⁰

Bonne santé, modestie, sagesse, ces mêmes aptitudes sont demandées actuellement par les Constitutions pour les futures Filles de la Charité. Bien sûr, l'expression s'est modernisée.

« Les conditions fondamentales requises pour devenir membre de la Compagnie sont, outre celles prescrites par le Droit universel de l'Eglise, d'être une personne saine de corps et d'esprit,

⁸³ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Julienne Fresnay (? - 1689 - 1690) p. 442

⁸⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marguerite Lauvergniat (1664 - 1687 - 1688) p. 490

⁸⁵ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Simone Michin (1662 - 1680 - 1688) p. 408

⁸⁶ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Rangeard (1661 - 1680 - 1686) p. 385

⁸⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d' Elisabeth Le Signe (1666 - 1687 - 1688) p. 413

⁸⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Gabrielle Dupuy (1661 - 1678 - 1710) p. 590

⁸⁹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Solet (1657 - 1679 - 1688) p. 410

⁹⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d' Anne Coullemier (1667 - 1686 - 1688) p. 408

*animée d'une intention droite, capable d'atteindre la maturité humaine et chrétienne demandée par la vie de communauté et les activités de la Compagnie. »*⁹¹

La formation au Séminaire.

Mathurine Guérin sait combien la formation initiale est importante. Elle a souvent relu les paroles de Monsieur Vincent lors de la création du Séminaire en 1647:

*« Il s'agit de former des filles qui puissent servir Dieu dans la Compagnie, de leur faire prendre des racines de vertus ».*⁹²

Les différentes directrices

Mathurine, Supérieure Générale, va donc choisir avec soin celles qui auront la responsabilité de cette formation. En 1667, elle demande à *Marguerite Chétif* qui termine son mandat de Supérieure Générale d'assumer cette charge. Elle connaît le zèle qu'elle a déployé tout au long de son généralat pour conserver la Compagnie dans son premier esprit.⁹³

En 1670, lorsque Marguerite Chétif est envoyée à Angers comme Sœur Servante, Mathurine fait appel à l'une de ses secrétaires, *Julienne Laboue*, dans la Compagnie depuis 1664. Cette grande et forte Sœur de 27 ans cache sous son air grave, une grande bonté et sagesse. Mathurine a perçu en elle une foi solide, un profond amour de Dieu. Elle connaît sa douceur, sa patience tant envers ses compagnes qu'envers les pauvres⁹⁴. Toutes ces qualités expliquent que, par la suite, Julienne sera nommée Conseillère en 1676, puis Supérieure Générale en 1697, charge qu'elle exercera pendant six ans.

Le Lundi de Pentecôte 25 mai 1676, Mathurine Guérin est à nouveau élue Supérieure Générale (deuxième sexennat). C'est à Angers qu'elle apprend sa réélection. Elle sait aussi qu'il lui faudra nommer une nouvelle Directrice du Séminaire. Son regard se porte alors sur une de ses jeunes compagnes, *Marie Moreau* (24 ans et 9 de vocation) qui travaille à la cuisine de l'hôpital. Son abord aimable, son caractère heureux, son sourire gracieux la rendent agréable à tous⁹⁵. Durant les trois années passées ensemble, Mathurine a vu comment Marie s'efforçait de mourir à elle-même pour vivre en Dieu. Marie Moreau est Directrice du Séminaire de 1676 à 1686, avec une interruption de trois ans pendant un premier mandat d'Econome. En 1691, elle sera, à son tour, nommée Supérieure Générale (1691-1694).

En 1686, Marie Moreau ayant été de nouveau nommée Econome, la Supérieure Générale confie le Séminaire à *Marie Guérin*, originaire d'Autun (elle n'est pas parente avec Mathurine Guérin). Mathurine l'avait vue vivre pendant son Séminaire du 28 septembre 1679 au 15 mars 1680. A Moulins où elle a été placée, sa charité et son humilité transparaissent en toutes ses actions. Ses compagnes admirent le respect qu'elle porte aux pauvres en qui elle regarde Dieu. Durant 14 ou 15 ans, Marie Guérin aidera les jeunes Sœurs à répondre à la grâce de l'appel de Dieu⁹⁶. En 1703, Marie Guérin est nommée Assistante de la Compagnie et en 1705, Supérieure Générale.

En 1685, lors de l'ouverture du deuxième Séminaire à Eu, Mathurine Guérin en confie la direction à *Françoise Michaut* qui termine son mandat de Supérieure Générale (1682-1685). Les Avis pour la Gouvernante du Séminaire de notre maison de Paris et la notice de Marie Moreau expliquent comment se vivait le Séminaire en cette fin du XVIII^e siècle. Une première recommandation est faite à la Directrice lorsqu'elle accueille les nouvelles Sœurs:

*« Qu'elles s'offrent à Notre Seigneur pour Le servir toute leur vie en la personne des pauvres qu'Il nous a laissés en sa place. Qu'elles prennent la Sainte Vierge pour leur vraie et unique Mère ».*⁹⁷

⁹¹ Constitutions 1983 - C.3,3

⁹² Conseil du 30 octobre 1647 - Doc. 501

⁹³ Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Notices de Marguerite Chétif (1621 - 1649 - 1694) p. 472

⁹⁴ Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Notice de Julienne Laboue (1643 - 1664 - 1723) p. 648

⁹⁵ Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618

⁹⁶ Notices des Sœurs défuntes – Paris 1845 - Notice de Marie Guérin (1659 - 1679 - 1723) p. 634

⁹⁷ Petits avis généraux pour les Sœurs nouvellement reçues. Archives Maison-Mère

La coutume est de donner aux nouvelles un Ange Gardien, c'est-à-dire une Sœur ayant vécu plusieurs mois au Séminaire qui les initiera à la vie de la maison, veillera sur elles et les instruira⁹⁸. Le choix sera fait avec attention:

« Il sera bon que la Sœur du Séminaire (la Directrice) fasse attention que, quand elle donnera une Sœur pour servir d'Ange Gardien aux nouvelles venues, que cette Sœur soit toujours une des plus anciennes, bien modeste, et en qui on remarque un grand amour pour sa vocation et pour les Règles, et qu'elle sache lire et écrire. »⁹⁹

La vie du Séminaire s'intègre dans celle de la Maison Mère. Les jeunes Sœurs partagent la prière avec les Sœurs à l'habit, assistent aux Conférences faites par le Directeur. Elles sont souvent interpellées au cours des Conférences sur les vertus des Sœurs décédées avant cinq ans de vocation. Elles participent à de nombreux travaux communs: la lessive, le soin des animaux de la ferme: elles apportent le fourrage, sortent le fumier, vont chercher l'herbe dans les marais. Elles aident à la cuisine: elles épluchent les légumes, vont chercher la viande à la boucherie, tirent la farine¹⁰⁰. Certaines ont la joie de préparer les potages pour les pauvres et de les servir. Celles qui savent écrire, copient les Règles qui seront envoyées dans les maisons. Les emplois sont diversifiés selon les forces et les capacités de chacune. Nulle ne demeure oisive.

La pauvreté fait partie de la vie du Séminaire. La Sœur qui écrit la notice de Marie Moreau raconte:

« Les sujets venaient de toutes parts, en sorte que le peu de logement qu'il y avait ne suffisait pas. Nos Sœurs étaient couchées partout, dans tous les coins et recoins de la Maison, sur des paillasses par terre... Il entra douze le jour que j'eus l'honneur d'être reçue, en sorte qu'il n'y avait pas de lit pour les coucher. Il fallut en envoyer une bande à la petite maison. »¹⁰¹

Mathurine Guérin va s'ingénier à agrandir la maison. Avec bien des difficultés, se confiant en la Providence, elle fait construire un nouveau bâtiment. Un deuxième Séminaire est ouvert à Eu en Normandie en 1685.

Les Sœurs s'accoutument aussi à la pauvreté dans le vêtement, dans la nourriture. Pour être plus proches de leurs Maîtres et Seigneurs, les Sœurs se dépouillent de leurs vêtements du monde. Mathurine Guérin, toujours soucieuse de subvenir aux besoins des pauvres, fait distribuer ces habits à ceux qui n'ont rien. Que de fois, elle a envoyé une des secrétaires les demander. Une fois, la Directrice, un peu excédée, répond:

« Je crois que ma Sœur Mathurine veut que nos Sœurs aillent nues. En effet, j'ai ôté à plusieurs les habits qu'elles avaient sur elles pour satisfaire son zèle et seconder sa charité qui était sans borne »¹⁰²

La nourriture est simple, mais suffisante. La Directrice veille sur les santés. Les jeunes Sœurs sont, là encore, témoins du souci de la Supérieure Générale de tout partager avec les pauvres. Soixante ouvriers travaillent à la construction du nouveau bâtiment. L'hiver est rude et ces hommes gagnent peu. Mathurine veille à ce qu'une bonne soupe leur soit servie. Un jour, Marie Moreau, alors Econome, vient trouver sa Supérieure pour la prévenir qu'il n'y a plus de farine et pas d'argent pour en acheter. Mathurine envoie l'Econome, Marie Moreau, voir si réellement la farine est totalement épuisée.

« Quand je fus dans le grenier, je trouvais la farine si augmentée que j'en fus toute surprise. Je vins bonnement lui rapporter cette nouvelle, dont elle se prit à rire. Elle me dit: "Ah, ma Sœur, c'est que le bon Dieu veut que nous fassions encore l'aumône aux pauvres. »¹⁰³

La formation doctrinale

Deux instructions par jour, l'une à 8 heures et l'autre à 14 heures apportent aux Sœurs des éléments pour consolider leur foi chrétienne, développer leur sens du pauvre et évaluer la cohérence de leur comportement avec leur vocation de Fille de la Charité. La formation donnée est variée et étendue.

⁹⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Jeanne Baron (1667 - 1684 - 1686) p. 381

⁹⁹ Avis pour la gouvernante du Séminaire. Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁰⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618

¹⁰¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618

¹⁰² Notice manuscrite de Mathurine Guérin - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁰³ Notice manuscrite de Mathurine Guérin - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

La formation doctrinale insiste sur l'approfondissement et la compréhension des mystères de la Foi. Un long temps est pris pour étudier les Sacrements, spécialement l'Eucharistie, la Pénitence et la Confirmation.

« *Aux approches des Quatre-Temps, la Directrice du Séminaire instruira pour la Confirmation celles qui ne l'ont pas reçue.* » ¹⁰⁴

La Directrice vérifie aussi que les Sœurs savent se confesser, qu'elles connaissent les prières usuelles. La formation chrétienne ne semble pas avoir toujours été assurée dans la famille.

La formation humaine

La formation humaine est développée. Elle porte particulièrement sur les relations: relations avec la Sœur Servante, avec les compagnes, mais aussi avec les pauvres, les enfants, les prêtres, les Dames de la Charité. L'instruction du mercredi après-midi est consacrée à ce sujet. Cette formation humaine insiste aussi sur les éléments de la vie en commun, expliquant les notions de propreté et d'hygiène (peu développées au XVII^{ème} siècle).

« *L'instruction de 8 heures (le mercredi) se fera sur la propreté à leur égard sans affectation, celle qu'elles doivent apporter dans ce qu'elles font pour le prochain, particulièrement à l'égard des pauvres malades.* » ¹⁰⁵

Pour celles qui ne savent ni lire, ni écrire, un temps est consacré à l'étude. La Sœur Ange Gardien remplit le rôle de maîtresse.

Une formation plus spécifique

Une formation plus spécifique, appelée aujourd'hui formation vincentienne, développe ce qui est indispensable à la Fille de la Charité pour être bonne servante des pauvres.

L'instruction du jeudi après-midi se fait *sur les vertus qui composent l'esprit de la Compagnie* ¹⁰⁶. Mais surtout les Sœurs apprennent à en vivre concrètement au jour le jour. Les notices des nombreuses jeunes Sœurs mortes avant 5 ans de vocation (au moins 24 durant le troisième généralat de Mathurine Guérin de 1685 à 1691) montrent combien elles ont intériorisé, intégré cet idéal vincentien. La lettre écrite par Anne Loquineau, Sœur Servante à Chauny au sujet de sa jeune compagne Marie Grand Rémy morte à 3 ans de vocation, résume tous ces témoignages.

« *Il me semble que je puis dire, sans exagération qu'elle avait les trois vertus qui composent l'esprit des Filles de la Charité. Pour l'humilité, elle l'a pratiquée en beaucoup de rencontres.. Aussitôt qu'elle avait fait quelque faute, elle en demandait pardon à genoux, ce qui me donnait de la confusion. Pour la simplicité, je l'ai reconnue en tout ce qu'elle me disait, car elle était fort sincère, et allait droit à Dieu en tout ce qu'elle faisait, ne cherchant qu'à Lui plaire. Pour la charité envers les pauvres, elle était fort fervente à les secourir... donnant exactement à chacun selon son besoin, sans aucune partialité, se portant à secourir les plus infirmes et ceux qui avaient des incommodités plus répugnantes à la nature... Elle avait aussi une charité bien cordiale envers ses Sœurs qu'elle soulageait en tout ce qu'elle pouvait, selon leur besoin, les supportant dans leurs petits défauts, sans jamais se plaindre, quoiqu'elle en ait eu sujet si elle eût voulu écouter la nature* » ¹⁰⁷

La préparation aux soins des malades se fait d'une manière très détendue, avec certainement de bons éclats de rire.

« *On nous apprenait à servir les malades, à leur donner un bouillon ou autres choses, comment il fallait les aborder, leur présenter le bouillon, poser l'écuëlle où il fallait pour les aider à se soulever, pour ne point répandre (le bouillon). Quelquefois on laissait faire des filles qui ne savaient pas en sorte qu'elles posaient le bouillon sur la Sœur qui représentait le malade, laquelle, en se soulevant, jetait le bouillon par terre, afin de leur apprendre à mieux poser leur écuelle. C'est ainsi que nous apprenions à servir les malades en nous divertissant.* » ¹⁰⁸

¹⁰⁴ Avis pour la gouvernante du Séminaire – Archives Maison Mère des Fille de la Charité

¹⁰⁵ Avis pour la gouvernante du Séminaire – Archives Maison Mère des Fille de la Charité

¹⁰⁶ Avis pour la gouvernante du Séminaire – Archives Maison Mère des Fille de la Charité

¹⁰⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Grand Rémy (1665 - 1685 - 1688) p. 408

¹⁰⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618

Pendant les récréations, les Sœurs apprennent aussi à marcher en Fille de la Charité, c'est-à-dire d'un air fort simple, sans affectation, à grands bons pas et à quitter les petits pas de demoiselle, les airs mondains ¹⁰⁹. Une joie simple règne au Séminaire.

« *Je ne sais si on aurait pu trouver une amitié plus sincère que nous avons l'une pour l'autre et une union plus étroite, dit la Sœur qui raconte la vie au Séminaire* ». ¹¹⁰

La formation spirituelle

La formation spirituelle est primordiale pour la Servante du Christ dans les pauvres. La croissance dans la vocation de toutes ces jeunes Sœurs ne serait pas harmonieuse si l'accent n'était mis sur Jésus-Christ, centre de la vie de la Fille de la Charité.

Les Sœurs apprennent à contempler Jésus-Christ dans l'oraison. Le mardi l'instruction est sur *le bon usage de l'oraison mentale et de sa méthode*. La préparation à l'oraison aide les nouvelles venues à entrer dans cette relation avec le Christ. Les Sœurs découvrent avec émerveillement la richesse des Communions bien faites, de ce cœur à cœur avec Jésus-Christ. Dans l'Eucharistie, elles trouvent la force de se conformer au Sauveur du monde.

« *Marie Moreau ne se contentait pas de nous exciter à être seulement des Marthe, hôtesse de Notre Seigneur Jésus-Christ, en servant ses membres les pauvres avec grand soin et patience. mais pour en porter tout le poids et la dureté qui s'y trouve, elle voulait aussi que nous fussions des Madeleine, amante de ce Divin Sauveur, pour demeurer à ses pieds dans l'oraison, pour l'écouter en silence dans notre cœur, et au milieu même de tous nos tracass afin de prendre des forces pour soutenir notre ferveur et ne jamais tomber dans le relâchement* ». ¹¹¹

L'examen particulier sur les résolutions de l'oraison, la conférence du vendredi, la charité spirituelle aident les Sœurs à se mieux connaître et à progresser ensemble. Une importance est donnée à la communication avec la Directrice

La Directrice les interrogera en particulier une fois tous les quinze jours de la manière qu'elles font leurs exercices spirituels et corporels, pour quelle fin elles font chaque chose, quelle est leur intention dans leurs actions ordinaires. Et si elle voit que cela n'est pas bien pur et désintéressé, elle leur suggérera celles qu'elle croit être nécessaires, non pas toutes à la fois, mais un peu à chaque interrogation (rencontre) ¹¹²

Quelle pédagogie dans ces conseils donnés à la Directrice du Séminaire ! Toute la formation est vécue dans une grande liberté. Elle invite chaque Sœur à se prendre en charge, à assumer sa propre formation pour devenir une bonne servante.

Au bout de six mois en général, les jeunes Sœurs revêtent l'habit des Filles de la Charité. La cérémonie est toute simple. Elle débute par une demande de pardon formulée par chaque Sœur. La Supérieure Générale remet à chacune le chapelet, la confiant à Marie, l'unique Mère de la Compagnie. Aux 600 Sœurs environ à qui elle a donné l'habit, Mathurine Guérin a souvent dû redire les dernières paroles de Louise de Marillac:

« *Ayez bien soin du service des pauvres, et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre Seigneur. Priez bien la Sainte Vierge, qu'elle soit votre unique Mère* ».

Le service des pauvres de 1667 à 1697

« *Guerre partout, misère partout ! En France, tant de gens souffrent ! O Sauveur, ô Sauveur !... Oui, il y a bien vingt ans qu'ils ont toujours la guerre. S'ils ont semé, ils ne sont pas assurés de recueillir; les armées viennent qui pillent, qui enlèvent. Et ce que le soldat n'a pas pris, les sergents le prennent et l'emportent. Après cela, que faire ? Que devenir ? Il faut mourir...* » ¹¹³

Cette description de la misère en France faite par saint Vincent le 24 juillet 1655 est toujours d'actualité en cette deuxième partie du XVII^{ème} siècle. Le roi Louis XIV poursuit la guerre contre les

¹⁰⁹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618.

¹¹⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618.

¹¹¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Moreau (1652 - 1667 - 1717) p. 618.

¹¹² Avis pour la gouvernante du Séminaire – Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹¹³ Répétition d'oraison aux Lazaristes – 24 juillet 1655 -Coste XI. 200

Hollandais, les Espagnols, contre la maison d'Autriche, afin d'élargir les frontières de son Royaume. Les dépenses nécessaires à la vie des armées sont couvertes par une forte augmentation des impôts.

La politique de prestige menée par Louis XIV, à l'intérieur de la France (construction du château de Versailles, reconstruction du Louvre, luxe de la Cour) entraînent aussi des dépenses ruineuses. Le monde paysan, plus des 2/3 de la population, vit difficilement. La terre appartient en grande majorité (70 % des terres) au Roi, à la noblesse et à l'Eglise. Les fermiers, les laboureurs doivent payer de lourds impôts: la rente aux propriétaires des terres, la dîme au clergé, la taille, la gabelle aux intendants du Roi. Beaucoup de paysans sont hypothéqués ou endettés. Devenus insolvable, ils quittent leur terre et vont grossir le nombre des mendiants dans les villes où la charité est mieux organisée ou rejoignent les bandes de brigands qui vivent de pillages dans les campagnes.

Les Sœurs parlent de cette grande misère qui accable les pauvres gens des champs. Anne Jouan, en arrivant à Lublé, à 70 km d'Angers, va se préoccuper d'avoir du blé pour les pauvres.

*« Ils étaient tous noirs de faim... Ils venaient de dix lieues pour avoir un morceau de pain, et nous vîmes avec étonnement, jusqu'à onze à douze cents pauvres par jour à qui on donnait des potages. »*¹¹⁴

A Sainte-Marie-du-Mont, en Normandie, les Sœurs signalent la même souffrance vers 1692.

*« Les pauvres n'ont pas leur suffisance de pain ».*¹¹⁵

Cette misère existe en de nombreuses régions. L'intendant du Berry déclare en 1675 :

*« Les paysans sont plus malheureux qu'esclaves en Turquie. »*¹¹⁶

Dans le Dauphinois, le duc de Lesdiguières rapporte à la même époque:

*« La plus grande partie des habitants n'avaient vécu que de glands et de racines, en arrivant à manger de l'herbe et de l'écorce. »*¹¹⁷

La faim, l'excès des impôts, les exactions des soldats provoquent plusieurs révoltes paysannes qui sont violemment réprimées par le pouvoir royal. Sournoisement vont s'infiltrer dans le peuple les idées nouvelles de liberté, d'égalité qui amèneront la Révolution de 1789. A son lit de mort, le Roi Louis XIV dira à son arrière-petit-fils le futur Louis XV:

*« Tachez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire. »*¹¹⁸

Ce remords tardif est l'expression d'une douloureuse vérité.

Mathurine Guérin va s'efforcer, au cours de ses longues années de généralat, de répondre aux multiples appels qui viennent de tous les coins de France pour soulager la souffrance du peuple. Les Seigneurs sur leurs terres, les Dames de la Charité, les Administrateurs des Hôpitaux vont demander des Filles de la Charité pour soigner les malades, assister les mourants, donner à manger aux affamés, consoler les prisonniers. La bourgeoisie et la noblesse chrétiennes du XVIIème siècle se souviennent de la parole de Jésus-Christ : *"J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger...J'étais malade, et vous m'avez visité ... J'étais en prison, et vous êtes venu à moi ..."* Mais le sens du péché social, de l'injustice dans la répartition des biens, de l'oppression de l'homme par l'homme n'existe pas encore. Ce sera une des acquisitions de l'Eglise au XXème siècle et tout particulièrement du Concile Vatican II. Pour répondre aux exigences de la justice et de l'équité, il faut s'efforcer vigoureusement, dans le respect des droits personnels et du génie propre de chaque peuple, de faire disparaître le plus rapidement possible, les énormes inégalités économiques qui s'accompagnent de discrimination individuelle et sociale.¹¹⁹

Les pauvres gens des champs.

Dans les choix qui sont faits par la Compagnie durant la deuxième moitié du XVIIème siècle, la priorité est donnée aux pauvres des campagnes. En 30 ans, environ 120 implantations sont faites dans les villages et bourgs de France. Les Filles de la Charité y sont appelées:

¹¹⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Anne Jouan (1652 – 1674 – 1720) p. 627

¹¹⁵ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Renée L'Agneau (1630 - 1660 - 1697) p. 482

¹¹⁶ Daniel Rops. L'Eglise des temps classiques p. 265

¹¹⁷ Daniel Rops. L'Eglise des temps classiques p. 265

¹¹⁸ Daniel Rops. L'Eglise des temps classiques p. 265

¹¹⁹ Gaudium et Spes n° 66

*« pour visiter les malades tant dans la paroisse que dans les hameaux environnants, leur porter les remèdes, leur procurer tous les secours nécessaires. »*¹²⁰

Les contrats de fondation précisent qu'une des Sœurs aura à tenir l'école pour les petites filles pauvres:

*« Elle les instruira dans les principes de la religion catholique, apostolique et romaine et leur montrera à lire. »*¹²¹

Mathurine Guérin choisit avec soin les deux ou trois Sœurs envoyées pour une nouvelle implantation. Elle est aidée, dans ce choix, par ses Conseillères. Sa notice signale: *« Elle ne décidait rien sans l'avis de ses Conseillères. »*¹²² Une attention particulière est portée au choix de la Sœur Servante, l'animatrice de la Communauté.

*« Elle avait pour règle de ne point mettre Sœur Servante celles qui eussent fait paraître y avoir de l'inclination et dont la vie n'avait pas été exemplaire dans les autres offices où elles avaient passé ».*¹²³

Comme du temps des Fondateurs, l'envoi en mission se fait au cours d'une Conférence. Le 20 mai 1685, Monsieur Serre parle aux Sœurs qui vont partir dans le nouvel établissement de Rochefort:

*« Il est bon que nous disions quelque chose pour nos Sœurs qui partent demain pour Rochefort... Il ne faudra pas vous étonner des rebuts et contradictions que vous trouverez, ni du dénuement de beaucoup de choses qui vous manqueront... Voyez comment fut Notre-Seigneur quand il fit son établissement dans ce monde après son Incarnation: il voulut naître pauvrement... C'est là votre modèle, mes Sœurs. »*¹²⁴

Les Sœurs sont munies pour leur voyage d'un laissez-passer signé par le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Ce laissez-passer atteste que les Sœurs ne sont pas des vagabondes, qu'elles sont filles de bonnes mœurs et que, là où elles s'arrêtent, elles peuvent recevoir tous les sacrements de l'Eglise catholique. Les Archives de la Maison Mère conservent plusieurs de ces laissez-passer.

« Edme Jolly, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, à nos chères filles en Jésus-Christ, notre Sauveur, les Sœurs Nicole Courtin et Marie Chauvin, filles de ladite Compagnie, salut en Notre-Seigneur.

Monseigneur le Marquis de Louvois nous ayant fait l'honneur de nous demander des filles de votre Compagnie pour les établir en sa terre de Louvois pour 1^e soulagement des pauvres malades non seulement dudit lieu, mais aussi des trois villages ou bourgs qui en dépendent, nous, désirant satisfaire aux saintes intentions de Mondit Seigneur, vous mandons de vous transporter audit lieu de Louvois pour y recevoir ses ordres et pour y travailler, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque de Reims, selon votre Institut et conformément à vos Règles.

*C'est pourquoi nous supplions très humblement Messieurs les Curés et autres Supérieurs des Eglises par où vous passerez de vous permettre de recevoir les Sacrements dont vous aurez besoin, comme étant personnes de bonne vie et mœurs. En foi de quoi nous avons signé la présente de notre main et fait sceller de notre sceau ordinaire en la maison de Saint-Lazare-lès-Paris, ce dixième jour de février 1676. »*¹²⁵

Le voyage est souvent long, difficile, parfois dangereux. Des soldats errent dans la campagne cherchant leur subsistance. Les cochers et les charretiers n'ont pas bonne réputation. Jeanne Bonvilliers se souviendra toute sa vie d'un de ses voyages où elle ne dut la vie qu'à une intervention miraculeuse de Dieu.

« Elle se rencontra une fois en grand péril: faisant voyage, le messenger qui la conduisait s'étant trouvé seul avec elle dans un passage fort propre à son malheureux dessein, lui voulut faire violence. Mais elle, s'étant mise à genoux pour prier Dieu, conjure cet homme de la tuer, lui présentant sa gorge à couper plutôt que de lui faire souffrir une telle méchanceté; ce qui toucha cet

¹²⁰ Legris A. Hospices fondés au Comté d'Eu - 1910

¹²¹ Contrat de fondation de Bellême du 31 mars 1695 – Archives nationales S.6161 A

¹²² Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 159 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹²³ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 178 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹²⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Claude Parcolée (? – 1654 – 1685) p. 361

¹²⁵ Archives Maison-Mère des Filles de la Charité

*homme qui la laissa sans lui faire du mal, et même lui demanda pardon de sa mauvaise volonté. Elle mettait cette grâce au nombre des plus grandes que Dieu lui avait faites, et elle avait bien raison, ce fut un miracle. »*¹²⁶

De même Toussainte Allou devra se défendre d'un jeune homme très entreprenant:

*« Elle fit paraître dans une occasion son courage et l'amour qu'elle avait pour la pudeur, en donnant un rude soufflet à un homme qui voulait badiner avec elle. »*¹²⁷

En général, les Sœurs sont accueillies au village par ceux qui les ont demandées. Une maison est mise à leur disposition. Toute fondation prévoit le versement d'une rente pour assurer le service des pauvres et la vie matérielle des Sœurs. A Longué, une rente de 1000 livres est constituée par Madame de Croiset en 1696 pour l'établissement de trois Filles de la Charité dans le village¹²⁸. En 1682, le Seigneur de Garcé lègue par testament un capital de 500 livres pour former une rente qui sera distribuée chaque année aux pauvres de Bruz par les Filles de la Charité¹²⁹. Mais les rentes prévues ne sont pas toujours payées. Les deux Sœurs établies à Pirée (proche de Rennes) en 1683, ne recevront que le tiers de ce qui était prévu¹³⁰. A Montpon, les héritiers de Mademoiselle de Foix refuseront de continuer à verser la rente aux trois Sœurs et aux pauvres¹³¹. Les Sœurs vivent concrètement la pauvreté, partageant ce qu'elles ont avec les pauvres.

Comme le recommandait saint Vincent, les Filles de la Charité s'efforcent d'accomplir leur service avec *compassion, douceur, cordialité, respect et dévotion*. Les témoignages abondent dans les notices des Sœurs défuntées. Les compagnes de Barbe Firon à Charenton (Ile-de-France) se rappellent avec admiration l'attitude de leur Sœur Servante.

*« Elle avait grand soin de ses pauvres malades, leur portant tous les jours la portion quoiqu'il y en eût qui fussent bien éloignés. Quand ils avaient pris médecine (c'est-à-dire une purge), elle les allait voir l'après-dîner, s'informant comment ils se trouvaient. »*¹³²

Au service corporel est joint le service spirituel. Françoise Goupil (qui ne sait pas lire) et sa compagne travaillent ensemble et s'entraident.

*« Quand je faisais la lecture (ce terme désigne le catéchisme) à nos pauvres femmes, raconte la compagne, selon la coutume dans les villages, Sœur Françoise la leur expliquait merveilleusement bien, leur enseignant la manière d'en faire bon usage. »*¹³³

Les Règles particulières pour les Sœurs des Villages que chaque communauté lit tous les mois, demandent qu'une grande attention soit portée aux petites filles pauvres:

*« Non seulement celles qui viendront à l'école chez elles... (mais aussi) celles qui cherchent leur pain (les mendiante)s... celles qui ne peuvent quasi jamais aller à l'école comme sont les bergères, les vachères et autres qui gardent les bêtes (les jeunes travailleuses). »*¹³⁴

La Règle demande aux Sœurs de les instruire, de leur enseigner la créance soit dans leur maison si elles y viennent

*« soit aux temps et aux lieux où elles les rencontrent non seulement dans les villages, mais encore dans les champs et chemin faisant »*¹³⁵

Dans tous les villages où elles sont établies, les Sœurs ont ainsi le souci de l'éducation des petites filles. Elles leur apprennent leurs devoirs de bonnes chrétiennes, les préparent à la première communion, mais aussi elles combattent l'analphabétisme leur enseignant à lire et à écrire et essaient de les rendre capables de gagner leur vie par l'apprentissage d'un métier. Les notices soulignent avec force que c'est dans leur relation au Christ que les Sœurs puisent l'Amour qui anime leur service.

¹²⁶ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Jeanne Bonvilliers (1630 – 1652 – 1691) p. 466

¹²⁷ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Toussainte Allou (1628 – 1648 – 1689) p. 427

¹²⁸ Archives Maison provinciale du Mans

¹²⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine 9 G 41

¹³⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine 9 G 41

¹³¹ Archives Nationales D. XIX - 8

¹³² Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de barbe Firon (1625 – 1651 – 1698) p. 487

¹³³ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Françoise Goupil (1628 – 1648 – 1685) p. 357

¹³⁴ Règles particulières pour les Soeurs des villages art. 3 et 4

¹³⁵ Règles particulières pour les Soeurs des villages. art. 4

« Elle avait un tel respect pour les pauvres qu'elle regardait en eux la personne de Notre-Seigneur. Elle ne se plaignait jamais des mépris et injures qu'ils lui faisaient, disant à ce propos: "Que le serviteur n'est pas plus grand que son maître". Et quand on lui demandait pourquoi elle voulait être traitée comme les pauvres, elle répondait: "N'est-il pas juste que les servantes soient traitées comme leurs maîtres ?" »¹³⁶

Concluant la conférence faite sur les vertus de Marie Tousson, Monsieur Talec, le Directeur de la Compagnie s'exclame avec admiration:

« Les Filles de la Charité sont obligées de respecter un chacun, particulièrement les pauvres qui sont leurs maîtres et dont elles sont les servantes. Or c'est ce qu'elle (Marie Tousson) faisait, honorant son prochain pour l'amour de Dieu. »¹³⁷

L'œuvre de la Marmite dans les paroisses.

Le grand élan de charité suscité par Monsieur Vincent avait provoqué, dans de nombreuses villes de France, la création de Confréries de la Charité. Peu à peu, devant l'augmentation du nombre des pauvres dans les villes, ces Confréries font appel aux Sœurs pour les aider dans leur travail.

Les Filles de la Charité arrivent à la paroisse Sainte-Croix de Lyon en 1679 pour s'occuper de l'œuvre fondée en 1620 par les Dames de la Charité. L'Œuvre de la Marmite s'occupe des vieillards de plus de 60 ans. Elle consiste en trois distributions par semaine de viande cuite et de bouillon et d'une ration de pain. Une chemise propre est fournie toutes les semaines et une paire de draps tous les mois. Des vêtements sont distribués selon les dons reçus. Les malades et les infirmes sont visités régulièrement et reçoivent des douceurs. L'hiver, des distributions de bois et de charbon sont assurées.¹³⁸

A Rennes où les Filles de la Charité sont arrivées en 1673, l'Œuvre de la Marmite s'étend à tous les pauvres: ceux qui sont renfermés dans leurs maisons, principalement les gens de famille qui souffrent nécessité sans oser la découvrir... les vieillards usés et consumés par leurs travaux, les artisans dangereusement blessés ou retenus au lit par de longues maladies ou sortant des hôpitaux... les enfants et orphelins qui seraient détruits par la misère s'ils n'étaient pas secourus.¹³⁹ Une Sœur raconte comment, à Paris, Nicole Bildet préparait la Marmite pour les Pauvres.

« Elle était infatigable pour Le service des pauvres. Elle se levait vers trois heures du matin en été parce que la viande ne peut se garder longtemps. Elle s'en allait à la boucherie d'où elle revenait chargée de 75 livres de viande... Je l'ai vue quelquefois donner aux pauvres nos portions quand la viande était trop courte pour ne pas leur donner sujet de plainte et de murmure. »¹⁴⁰

A Lyon, en plus de la Marmite, les Sœurs préparent elles-mêmes les médecines, sirops, confitures, décoctions, tisanes, infusions et remèdes pour les malades. Leur savoir-faire et l'efficacité de leurs préparations émeuvent fortement les apothicaires de la ville. En 1690, l'apothicairerie des Sœurs est attaquée et brûlée¹⁴¹

Dans les paroisses comme dans les villages, les Sœurs s'efforcent d'être les témoins de l'Amour du Christ. Une Sœur parle de Claude Crosset pendant son séjour à Metz:

« J'ai remarqué sa grande charité envers les pauvres malades, car elle se sacrifiait tellement à Leur service qu'elle y aurait passé Les jours et Les nuits plutôt que de manquer à Leur donner ou préparer tous leurs petits besoins. »¹⁴²

A la paroisse Saint-Sulpice à Paris, Catherine Goguin montre la même charité envers les pauvres:

« Elle était comme infatigable, montant jusqu'à 30 et 40 escaliers dans un jour pour aller voir les pauvres malades et leur donner elle-même le bouillon qu'elle leur faisait prendre devant elle. »¹⁴³

¹³⁶ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Renée l'Agneau (1630 – 1660 – 1697) p. 484

¹³⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Tousson (1656 – 1678 – 1697) p. 445

¹³⁸ Archives Maison Provinciale de Lyon

¹³⁹ Thèse du Dr Hardouin - Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine

¹⁴⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Nicole Bildet (1620 – 1645 – 1688) p. 403

¹⁴¹ Archives Maison Provinciale de Lyon

¹⁴² Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Claude Grosset (1629 – 1655- 1689) p. 425

¹⁴³ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Catherine Goguin (1649 – 1673 -1694) p. 480

A Varsovie, en Pologne, les Sœurs sont particulièrement attentives aux réfugiés qui ne savent que devenir: des Turcs, des Allemands, des Juifs. Jeanne Nepveu, Sœur Servante, vole au secours des plus abandonnés:

*« Elle avait un zèle si grand pour les pauvres abandonnés qu'elle les allait chercher jusque dans les fumiers... Dès qu'elle apprenait qu'il y en avait quelques-uns, elle courait aussitôt les tirer de leur pourriture... Un jour elle trouva cinq ou six personnes toutes transies de froid... Comme elles ne pouvaient plus marcher, elle leur dit: "Asseyez-vous ici, je vais vous chercher le chariot de l'hôpital..." Elle conduit elle-même le chariot jusqu'à l'hôpital... Arrivée là, elle leur donna tout ce dont ils avaient besoin. »*¹⁴⁴

Dans les hôpitaux.

Le Roi Louis XIV avait désiré que chaque ville et bourg de son Royaume possède un hôpital général pour y élever chrétiennement et y secourir les pauvres. De nombreuses villes vont donc construire, aménager des maisons pour y accueillir les pauvres. En de nombreux endroits, les Administrateurs font appel aux Filles de la Charité.

*« Désirant pourvoir de la meilleure manière qu'il est possible au service et soulagement des pauvres malades du dit Hôtel-Dieu de Vichy... (les Administrateurs ont) formé le dessein d'y établir un nombre suffisant de Filles de la Charité. »*¹⁴⁵

Les trois premières Filles de la Charité arrivent à Vichy dans le courant d'août 1696. Ce n'est qu'après une expérience de sept années qu'il fut jugé nécessaire de sanctionner l'épreuve par un traité définitif signé à Paris le 25 août 1703. Une soixantaine de traités sont ainsi passés avec les Administrateurs soit de nouveaux Hôpitaux (comme Vichy, Luçon, Lezoux, etc.) soit d'Hôtel-Dieu existant depuis plusieurs siècles (comme Montluçon, Bellême, Cahors, etc.) . Le contrat établi par Monsieur Vincent et Louise de Marillac pour l'hôpital d'Angers sert de base pour ces nouveaux contrats. Certains hôpitaux ressemblent davantage à de petits foyers d'accueil pour vieillards isolés: l'hôpital de Criel fondé par Mademoiselle de Montpensier, duchesse d'Orléans, a 8 lits, 4 pour les hommes, 4 pour les femmes, celui de Blangy a 12 lits. A Montpon, Mademoiselle de Foix établit un hôpital de 4 lits pour les pauvres malades. Intérieur de l'hôpital d'Angers.

Dans certaines villes, les Sœurs vont rencontrer de grosses difficultés. La construction de l'hôpital a été imposée par l'autorité royale, autorité toute puissante, mais les villes doivent financer les établissements. A Lezoux, les responsables appellent les Sœurs, puis se désintéressent totalement de l'hôpital.

*« En arrivant à Lezoux, Marguerite Le Landais fut conduite à l'hôpital qui n'était pas achevé de bâtir. Il n'y avait ni porte, ni fenêtre, ni chaise, ni lit, ni aucune autre chose nécessaire. Et ce qui pis est, le Seigneur du lieu qui l'avait fait venir avec sa compagne, semble les abandonner ne leur donnant ni de quoi assister les pauvres, ni de quoi subsister elles-mêmes. »*¹⁴⁶

C'est grâce à la charité des voisins que les Sœurs auront de quoi se nourrir. Mais elles demeuraient souvent sans secours. Marguerite vit cette période difficile dans la joie.

*« Elle se regardait comme un pauvre qui reçoit l'aumône aux portes des personnes charitables et avait grande reconnaissance envers Dieu de ce qu'il l'avait choisie préféablement à d'autres pour pratiquer ainsi la pauvreté. »*¹⁴⁷

En d'autres lieux, les conflits vont naître à propos d'une différence de vue sur le service des pauvres. La demande faite par Louis XIV d'ouvrir des hôpitaux dans toutes les villes et bourgs de France avait, certes, une résonance humanitaire et chrétienne, mais elle avait aussi une dimension politique: débarrasser les villes de tous les gueux qui mendiaient, volaient, rançonnaient les habitants. Les Administrateurs vont, en plusieurs villes, ne pas trop se soucier de fournir ce qui est nécessaire aux pauvres et surtout s'opposer à ce que les Sœurs servent les pauvres en dehors de l'hôpital. A Evreux, Claude Parcolée résout les difficultés en amenant elle-même les pauvres dans l'hôpital.

¹⁴⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Jeanne Nepveu (1635 – 1653 – 1707) p. 577

¹⁴⁵ Traité pour l'établissement des Soeurs à Vichy – Archives nationales S. 6179

¹⁴⁶ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice Marguerite Le Landais (1638 – 1655 – 1709) p. 583

¹⁴⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice Marguerite Le Landais (1638 – 1655 – 1709) p. 583

« Je l'ai vue aller chercher les pauvres de la ville pour les prier de venir à l'Hôtel-Dieu, parce qu'elle ne pouvait pas les soulager chez eux, cela n'étant pas permis par les Administrateurs. Elle les apportait elle-même avec quelqu'une de nous. »¹⁴⁸

La charité des Sœurs envers les pauvres, envers les gueux, est méprisée par les habitants d'Evreux.

« On leur disait toutes sortes d'injures, les appelant des coureuses qui mangeaient ce qu'il y avait de meilleur et donnaient le reste aux malades. »¹⁴⁹

A Amiens, Marie Pélégryn montre aussi un grand courage pour surmonter les difficultés. Les Administrateurs refusent ce qu'elle demande pour les pauvres. Malgré leurs paroles rudes, Marie reste calme et refuse de se plaindre¹⁵⁰. A Narbonne, les Dames de la Charité demandent aux Sœurs d'aller chaque mois avertir chacun des soixante membres de la Confrérie de la Charité de la réunion. La Sœur Servante, après réflexion avec ses Sœurs, trouve que ce travail prend beaucoup de temps et qu'il nuit au service des pauvres. Elle prie les Dames de décharger les Sœurs de cette obligation. La fermeté d'Anne Bignon déplait aux Dames.

« Cela lui attira si fort leur disgrâce qu'elles avaient peine à la voir et même à la souffrir dans cette assemblée qui avait lieu tous les mois. Elle fut obligée de s'en absenter pendant quelque temps. »¹⁵¹

Comme le dira Jean Paul II aux membres de l'Assemblée Générale 1985, contre vents et marées, les Filles de la Charité du XVII^{ème} siècle gardent leur identité.

Les orphelinats et manufactures.

La guerre, les épidémies, la misère laissent derrière elles de nombreux orphelins. Beaucoup d'hôpitaux (Montpellier, Langres, Pau, etc.) accueillent les orphelins. En d'autres lieux des orphelinats sont créés: Cahors, Narbonne, Eu, Blangy, etc.

Les Sœurs ont charge « d'élever les petites orphelines en la crainte de Dieu tant pour le spirituel que pour le temporel. »¹⁵² Partout, le souci des Sœurs est de rendre ces jeunes capables de gagner leur vie plus tard. A Eu, les filles apprennent à faire de la dentelle. Les garçons vont en apprentissage chez des cordonniers, des savetiers.

Peu à peu, une nouvelle œuvre se développe. Pour procurer du travail aux jeunes et assurer la vente de la fabrication, des manufactures sont créées: ce sont des ateliers qui utilisent surtout le travail manuel. A Narbonne, la manufacture des pauvres filles fabrique des boutons. Sœur Anne Bignon a la responsabilité de cet établissement¹⁵³. A Blangy et Alençon, ce sont des fabriques de dentelle, très réputée dans le pays, qui sont mises en route. Pau, Langres, Montpellier auront aussi leur manufacture.

Les Galériens

L'œuvre des Galériens se poursuit à Paris. Les Sœurs essaient d'obtenir des traitements plus humains pour les forçats.

« Sœur Farre a procuré aux pauvres galériens tous les soulagements que la charité peut donner à ces pauvres affligés, traitant si prudemment les gardes et autres qui ont charge de ces prisonniers que cela les obligeait à les traiter plus humainement. »¹⁵⁴

En 1694, deux Sœurs sont envoyées à Rennes pour avoir soin des pauvres prisonniers de la ville, leur préparer la soupe, leur fournir des chemises propres, assister les malades. La chambre des Sœurs est située au premier étage de la prison. Elle communique avec l'infirmerie des femmes, mais elle n'est séparée que par une cloison de la Chambre Criminelle, salle où les accusés sont interrogés et parfois soumis à la question ou torture.¹⁵⁵

¹⁴⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Claude Parcolée (? – 1654 – 1685) p. 359

¹⁴⁹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Claude Parcolée (? – 1654 – 1685) p. 359

¹⁵⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Pélégryn (1646 – 1671 – 1699) p. 497

¹⁵¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d' Anne Bignon (1656 – 1675 – 1699) p. 507

¹⁵² Legris A. Hospice fondés au Comté d'Eu

¹⁵³ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice d'Anne Bignon (1656 – 1675 – 1699) p. 506

¹⁵⁴ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Farre de Roch (1632 – 1660 – 1664) p. 364

¹⁵⁵ Pocquet B. Histoire de Bretagne

Les soldats blessés

Les soldats blessés sont aussi secourus dans les hôpitaux militaires, aux Invalides à Paris, à Belle-Ile, à Brest, à Rochefort. La vie est rude au milieu des soldats et des marins. La contagion gagne rapidement les Sœurs. En août 1689, Jacqueline Durieux est choisie pour être envoyée à Brest où l'on demandait du secours à cause du surcroît des malades et des blessés qu'on amenait à l'hôpital. Mais elle tombe malade presque aussitôt arrivée. Les médecins jugent nécessaire son retour à Paris. Jacqueline meurt en route le 28 décembre 1689. Elle a 22 ans.¹⁵⁶

Quelques mois plus tard, le 30 avril 1690, Julienne Fresnay, venue remplacer Jacqueline, meurt à son tour¹⁵⁷. Puis en août de la même année, Jeanne Alliot tombe malade et meurt le 10 du mois¹⁵⁸. Malgré ces décès nombreux, Mathurine Guérin continue à envoyer des Sœurs pour secourir ceux qui attendent soins et réconfort.

Les nouveaux convertis

L'assistance aux nouveaux convertis est demandée aux Filles de la Charité particulièrement après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Louis XIV supprime aux Protestants le droit à l'existence en France. Ceux-ci doivent ou se convertir ou s'exiler. Ceux qui résistent sont, en certaines régions, emprisonnés ou massacrés. Cette politique est vue alors comme une reconnaissance de l'unique religion, la religion catholique romaine et apostolique. Pourtant quelques esprits, en France, s'élèvent contre cette politique d'intolérance religieuse. Mais, là encore, pour arriver à cette ouverture œcuménique que nous connaissons aujourd'hui, il faudra attendre le Concile Vatican II.

Le Concile Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Il déclare, en outre, que le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'a fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même.¹⁵⁹

La colère des protestants est vive dans les régions où ils étaient fortement implantés, celle de Genève, de La Rochelle. Les Sœurs, soucieuses de servir les pauvres, vont là où existe la misère, là où elles pensent rendre gloire à Dieu. A Rochefort, à l'île d'Oléron, les Sœurs sont chargées de faire l'école aux pauvres petites filles, particulièrement à celles des nouveaux catholiques. Les Sœurs le font avec beaucoup de compétence et d'amour. A Gex, ville proche de la frontière suisse, les Sœurs travaillent à l'hôpital.

*« Dans ce pays, nos Sœurs sont souvent en péril de leur vie par la malice des huguenots qui haïssent beaucoup les catholiques. »*¹⁶⁰

Sans craindre le danger, les Sœurs aident les pauvres malades à mourir dans la paix, particulièrement les nouveaux convertis. Marie Chesse montre une très grande charité envers tous *« même ceux qui n'étaient pas encore convertis »*¹⁶¹.

La charité n'a pas de frontières. La mission de Pologne commencée en 1652 se poursuit, celle de Belgique va s'ouvrir.

En Pologne

Des Sœurs sont régulièrement envoyées en Pologne, à Varsovie où elles soignent les malades à l'hôpital Saint-Jean et éduquent les petites filles à l'Institut Saint-Casimir. L'amour est toujours inventif.

Marie Clément apprenait aux petites filles à faire la tapisserie et la dentelle. De plus, quand elle avait du temps de reste, elle l'employait à traduire en langue polonaise le catéchisme qu'elle avait apporté de France, afin de le faire apprendre à ces petites filles.¹⁶²

¹⁵⁶ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Jacqueline Durieux (1667 – 1689 mars – 1689 décembre) p. 432

¹⁵⁷ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Julienne Fresnay (? – 1689 – 1690) p. 442

¹⁵⁸ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Jeanne Alliot (1664 – 1689 – 1690) p. 447

¹⁵⁹ Vatican II - déclaration sur la liberté religieuse

¹⁶⁰ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Catherine Goguin (1649 – 1673 – 1694) p. 480

¹⁶¹ Notices des Sœurs défunttes – Paris 1845 - Notice de Marie Chesse (1637 – 16857 – 1699) p. 510

En Belgique

En 1671 Monsieur Alméras, Supérieur de la Congrégation de la Mission signe un traité pour l'établissement des Filles de la Charité à l'Hôtel-Dieu de Verviers en Belgique. Monsieur Vincent lui-même avait été sollicité pour cette fondation. Mais aucune réponse favorable n'avait pu alors être donnée. Les Administrateurs renouvellent leur demande auprès de Monsieur Alméras « *après ce qu'ils ont appris de la conduite, du zèle et de l'expérience des Filles de la Charité et des bénédictions que Dieu a toujours versées sur leur Compagnie.* »

Pour répondre ainsi aux multiples appels des pauvres en tous lieux, la Supérieure demande aux Sœurs de vivre une grande mobilité. Françoise Perrier, qui meurt à 9 ans de vocation, a servi les pauvres à Villeneuve-le-Roi, Narbonne et Sceaux¹⁶³. Marie Grand Rémy a trois changements en 3 ans pour répondre aux urgents besoins des pauvres: elle est à Versailles, ensuite à Chauny, puis à Belle-Ile-en-Mer¹⁶⁴. Marie Solet (19 ans de vocation) se montre aussi disponible: des Invalides à Paris, elle va à Lyon, puis à Thisy¹⁶⁵. Les exemples pourraient se multiplier.

A une Sœur qui éprouve de la peine devant un nouveau changement, Sœur Farre de Roch lui répond:

*« Que nous importe, ma Sœur, si on nous change d'un lieu à un autre en peu de temps ? Ne sommes-nous pas tout à Dieu ? Laissons-le faire, c'est un bon Père, et nous le trouverons partout. Il sait bien ce qu'il veut faire de nous. »*¹⁶⁶

« Nous sommes tout à Dieu ». C'est dans leur consécration à Dieu que les Filles de la Charité du XVII^e siècle ont puisé la force d'être tout aux pauvres.

Les dernières années de Mathurine Guérin

Pendant 21 ans, Mathurine Guérin a assumé la responsabilité de la petite Compagnie comme Supérieure Générale. Elle a travaillé à la rédaction des Règles, elle a accueilli de très nombreuses Sœurs, elle a répondu aux multiples appels des pauvres. Le témoignage de Françoise Carcireux¹⁶⁷ témoigne de la reconnaissance de la Compagnie envers Mathurine Guérin

*« On regardait ma Sœur Mathurine Guérin comme un trésor dont Dieu avait fait don à la Compagnie, »*¹⁶⁸

Si, extérieurement, Mathurine Guérin se présente aux yeux de tous comme une forte personnalité ayant reçu de nombreux talents, intérieurement elle chemine, pas à pas, vers son Dieu, traversant des périodes de doute, d'angoisse, de ténèbres. Au cours de l'une de ses retraites, Mathurine a noté ses réflexions et ses résolutions dans un petit carnet.

« J'ai fait résolution, dans ma retraite, de m'abandonner entièrement à Dieu au sujet de mon salut pour lequel j'ai eu, par le passé, trop d'anxiété et de trouble à cause de mes péchés, faute d'une entière confiance en sa bonté.

Les motifs qui m'ont portée à ce total abandon entre les mains de Dieu sont:

1° La ferme confiance que j'ai qu'il me veut sauver puisque, pour ce faire, il a envoyé son Fils au monde.

2° La réflexion que j'ai faite sur le doux regard que Notre-Seigneur jeta à saint Pierre après l'avoir renié, et le reproche qu'il fit aux femmes de Jérusalem allant au Calvaire, jointe aux vifs

¹⁶² Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 – Notice de Françoise Perrier (1649 – 1979 – 1985) p. 371

¹⁶³ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Marie Clément (1641 – 1662 – 1698) p. 522

¹⁶⁴ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Marie Grand Rémy (1665 – 1685 – 1688) p. 407

¹⁶⁵ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Marie Solet (1657 – 1679 - 1688) p. 410

¹⁶⁶ Notices des Sœurs défuntées – Paris 1845 - Notice de Farre de Roch (1632 – 1660 – 1664) p. 364

¹⁶⁷ Françoise Carcireux est entrée ans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1640-1641.

¹⁶⁸ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 223 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

ressentiments d'amour et de reconnaissance que Dieu m'a donnés dans mon oraison où il m'a fait voir qu'il n'avait rien épargné pour mon salut et qu'il avait préparé, de sa part, tout ce qui était nécessaire pour ma sanctification." ¹⁶⁹

Comme de nombreux saints, Mathurine pénètre dans la nuit de l'âme où Dieu est devenu lointain, inaccessible, où ténèbres et peines intérieures envahissent l'âme.

J'ai vu aussi, dans ma retraite, que je manquais de soumission à souffrir les ténèbres et les peines intérieures où il plaît à Dieu me plonger, mais, par sa miséricorde, je me suis désabusée de la vaine espérance que j'avais de me délivrer d'un mal que Dieu veut absolument que je porte, en considérant l'impuissance où se trouve la Sainte Vierge de pouvoir secourir son cher Fils dans les tourments de sa Passion et que toutes les démarches qu'elle faisait dans la présence de ce divin Sauveur ne faisaient qu'augmenter ses douleurs au lieu de les soulager. » ¹⁷⁰

Dans un sursaut d'amour envers son Seigneur, Mathurine lui remet toute sa vie.

« Je me propose donc en cette vue, mon Dieu, moyennant votre grâce, de souffrir pour votre amour tous les délaissements et les peines les plus dures, convaincue que je suis qu'il n'y a nulle force, nulle lumière, nulle consolation solide si vous-même ne la donnez. Partant, je me soumetts de tout mon cœur à votre direction et m'abandonne pour jamais entre vos mains. Vous savez ce qui m'est propre et ce qui ne l'est pas. Agissez donc désormais selon qu'il vous plaira et faites de moi tout ce que vous voudrez. » ¹⁷¹

Cet abandon à Dieu, Mathurine va le vivre au cours de ses dernières années dans le total dépouillement d'elle-même. A la suite d'une grande maladie qui la retient plusieurs mois au lit (probablement une attaque d'apoplexie avec hémiplégié et aphasie), Mathurine entre dans ce qu'aujourd'hui on appelle le quatrième âge.

« Elle est devenue caduque et d'une complexion fort pesante et replète en sorte qu'elle avait toutes les peines du monde à marcher et même à parler, ce qui la rendait à charge à celles qui en avaient le soin. » ¹⁷²

Conservant malgré tout une certaine lucidité, Mathurine souffre de ne plus être en état de servir la Compagnie, comme elle l'avait fait autrefois.

« Sur la fin de sa vie, elle se regardait comme un arbre stérile qui occupe la terre en vain. Aussi disait-elle souvent qu'elle n'était qu'une charge pour la Compagnie... Souvent elle demandait pardon du mauvais exemple qu'elle avait donné, priant la Compagnie de demander à Dieu pour elle la grâce de se corriger., » ¹⁷³

Mais sa plus grande peine était de ne pouvoir vivre, d'une manière consciente, en la présence de Dieu.

« Sa plus grande peine était de ne se pouvoir continuellement appliquer à Dieu selon la louable coutume qu'elle avait contractée. Elle croyait toujours ne point faire assez d'efforts pour surmonter son mal. » ¹⁷⁴

Quelle souffrance vit la personne âgée qui constate que son corps ne répond plus aux sollicitations de son esprit, que son esprit lui-même perd sa vivacité, que son être profond ne peut plus exprimer la vie qui l'habite ! C'est l'actualisation de la pauvreté totale, du serviteur inutile qui s'en remet à son Dieu, car il sait que l'Amour peut tout transformer, que l'Amour seul demeure. C'est la participation plus plénière au Mystère Pascal, mystère de mort et de résurrection. Malgré l'affaiblissement puis la perte d'une grande partie de ses facultés, Mathurine conserve une profonde attitude de prière.

« A trois heures, elle ne manquait jamais d'adorer Notre-Seigneur mourant pour nous en l'arbre de la Croix, acte qu'elle faisait pendant un espace de temps assez considérable. » ¹⁷⁵

¹⁶⁹ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 68 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁰ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 68 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷¹ Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 68- Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷² Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 51 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷³ Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 163 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁴ Notice manuscrite de Mathurine Guérin. p. 123 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁵ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 63 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

Anne Girault raconte qu'un jour elle était demeurée près de Mathurine Guérin pendant que la Communauté était à la chapelle.

*« Je vis qu'elle se tenait longtemps prosternée par terre, paraissant dans un grand recueillement et comme je craignais qu'elle n'en fût incommodée, je lui dis: "Ma Sœur, pourquoi vous tenez-vous si longtemps sur le carreau, incommodée comme vous êtes ?". Elle me dit: "Ma Sœur, comme vous êtes privée du Salut du Saint Sacrement où les autres sont allées, j'offre à Dieu ce que vous faites afin que vous ne soyez pas privée de tout. »*¹⁷⁶

Cette attitude de prière, Mathurine l'avait acquise par son contact prolongé avec le Christ dans l'oraison. Bien des fois, au cours de son généralat, elle avait partagé avec les Sœurs sa propre expérience.

*« Il faut... se rendre fort attentive à la voix de Dieu qui nous parle au fond du cœur. C'est là (dans l'oraison) que le Seigneur se découvre à nous... Quand Dieu nous laisse dans les ténèbres et l'impuissance ou que nous sommes travaillées de distraction, il faut faire l'oraison de patience se tenant en la présence de Dieu comme un pauvre devant son Seigneur, usant de temps en temps de quelques paroles d'une amoureuse conformité à sa volonté. »*¹⁷⁷

L'heure de la rencontre amoureuse de Mathurine avec son Seigneur approche. Le 19 octobre 1704, Mathurine se rend à la Messe avec toute la Communauté et communique avec grande piété et dévotion. Elle demeure un long moment à genoux en action de grâces. Ensuite des Sœurs la ramènent à son lit et la couchent. Subitement son état s'aggrave. Une Sœur lui propose de recevoir l'Extrême-Onction.

*« Il y a longtemps que je désire la recevoir répond-elle avec beaucoup de difficultés. »*¹⁷⁸

Après la réception du Sacrement, Mathurine demeure dans une paix profonde. Elle meurt à trois heures de l'après-midi s'unissant ainsi, comme elle l'avait souhaité, à la mort du Christ à qui elle a consacré toute sa vie. Elle avait alors 75 ans d'âge et 56 de vocation.

Le message de Sœur Mathurine Guérin à la Compagnie des Filles de la Charité peut se résumer en ce conseil qu'elle donna un jour à Julienne Loyer :

*« Réglez-vous toujours sur le niveau de la Charité . ».*¹⁷⁹

¹⁷⁶ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 238 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁷ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 119 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁸ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 63 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité

¹⁷⁹ Notice manuscrite de Mathurine Guérin p. 197 - Archives Maison Mère des Filles de la Charité